

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:
CANADA ET ETATS-UNIS. . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:
CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL

TELEPHONES:

REDACON: Main 7460

ADMINISTRATION: Main 7464

FAIS CE QUE DOIS!

L'AFFAIRE LANCTOT

FRAPPEZ A LA TÊTE!

On lira dans une autre colonne la traduction de l'article que le *Herald* consacrait hier au cas Lanctôt. Le grand journal libéral exécute le député de Richelieu avec une netteté, avec une dureté même, dont nous n'avons jamais osé faire preuve. Aussi clairement que possible il l'invite à disparaître de la vie publique.

Mais, pour qui sait lire, l'article dépasse de beaucoup la personne de M. Lanctôt: il atteint directement la majorité de la commission d'enquête parlementaire, qui ne s'est pas contentée de donner à M. Lanctôt, sur un point précis, le bénéfice du doute, mais qui est allée jusqu'à infliger à M. Blondin un blâme spécial, sans trouver un mot de réprobation pour la série d'irrégularités dont le député de Richelieu fut la cause initiale.

A la veille du débat parlementaire où toute cette question sera remise sur le tapis, l'article offre au chef du cabinet et à ses suivants un significatif avertissement.

Il ne faudrait pas cependant se laisser entraîner à grossir hors de toute proportion le cas Lanctôt et perdre de vue l'état de choses dont il n'est que l'une des plus caractéristiques manifestations.

Que l'acte du député de Richelieu soit scandaleux, qu'il ait entraîné de flagrantes irrégularités, il n'est pas un homme intelligent qui ne l'admette; mais au fond, quelle réelle différence existe-t-il entre le député qui se sert de son influence officielle pour faire peindre par les employés du gouvernement sa propre maison, et le ministre qui utilise ses fonctions de ministre pour faire blanchir son parti, aux dépens de la province, par une feuille comme le *Canada*?

M. Lanctôt affirme avoir remboursé le gouvernement de tout ce qu'on lui avait donné. Les ministres qui en supprimant tout appel à la concurrence, pour assurer au *Canada* l'impression du *Journal d'Agriculture*, ont exposé la province à une perte de quelques milliers de piastres, ont-ils jamais songé à combler de leurs propres deniers cette différence?

Et M. Lanctôt, qui considérait comme les siens propres les employés du ministère de la Navigation, est-il beaucoup plus coupable que les ministres qui jugent que les hautes fonctions judiciaires sont l'appanage exclusif de leur parti, qui les distribuent suivant les calculs de ce même parti, en sacrifiant les intérêts supérieurs de la justice et des contribuables?

Poser M. Lanctôt en héros, comme on l'a voulu faire, serait ignoble et stupide, mais il serait profondément injuste aussi de le charger de tous les péchés d'Israël.

Il est intéressant de constater une fois de plus la différence d'allure qui existe entre le *Herald* et les organes français du gouvernement.

Imaginez-t-on le *Canada* se permettant de caractériser comme l'a fait le *Herald* l'attitude d'un député ministériel quelconque, son cas fut-il vingt fois pire que celui de M. Lanctôt?

Du simple point de vue du succès cependant, l'attitude du *Herald* est beaucoup plus habile que celle de ses confrères français.

Le sort des élections est réglé d'habitude par les citoyens qui pensent. En se solidarissant avec les éléments compromis, le *Canada* éloigne ce décevant concours; en faisant tout de suite, et brutalement, les amputations nécessaires, le *Herald* peut donner à ses compagnons d'armes l'allure de justiciers et les dégager de compromissions dangereuses. L'événement nous dira si le coup de hache d'hier est le prélude de l'exécution définitive, ou si la majorité et le gouvernement vont quand même se coller aux flancs de M. Lanctôt.

Mais, en tout cas, ce qu'il faut atteindre d'abord, c'est le régime qui abandonne à l'appétit des politiciens, à leur absence de scrupules, toutes les richesses matérielles et morales qui ne devraient être employées qu'au bénéfice de la nation.

Derrière le petit politicien qui se débat dans son baril de peinture, il faut voir et frapper l'homme de proie—aux noms multiples—qui sacrifie les meilleures ressources du domaine national, qui trop souvent fait de l'hermine le salaire des plus basses recrudescences.

Il faut atteindre et tacher de réveiller l'opinion qui, depuis des années, tolère ce régime.

Il faut frapper à la tête.

Omer HEROUX.

Odieux régime et plates excuses

Suivant l'usage, antique et soennel, j'étais à Tumer et causer agréablement avec quelques amis, dans un coin du joli magasin de M. Ubald Desjardins, à St-Lin des Laurentides quand, hier soir, un gamin vient jeter sur le comptoir, un numéro de la feuille au \$45,000.

Au prix qu'il nous coûte le *Canada* vaut bien qu'on le parcoure, ne fût-ce que pour constater une fois de plus combien nous sommes volés.

Pas le plus petit billet de ce pauvre Graindorge qui n'en peut, mais...

Un articlelet odieux sur "les écoles bilingues d'Ontario" qui démontre jusqu'à l'évidence combien petits et sales sont les procédés qu'emploient les crâchés pour atteindre leurs adversaires politiques: une tentative de comédie bouffe, quelques articles vagues, puis une ineptie intitulée: "Le régime des prisons."

Ennuysé des revendications populaires qui se font de plus en plus précises contre le régime odieux des prisons, fatigué de s'entendre dire que les voleurs et les vauriens qui encombrant nos maisons pénitentiaires devraient travailler pour gagner le coût de revient de leur entretien et donner une partie du salaire gagné à leur famille, le cabinet Gouin s'écroule et les feuilles salariales tentent d'excuser, mais en vain, le triste état du régime actuel.

Samedi dernier, je demandais à Sir Lomer Gouin dans le *Devoir*, de faire travailler ces déclassés afin de faire disparaître la taxe que l'on impose à la société pour l'entretien des détenus.

Je démontrerais que la famille du prisonnier, surtout s'il est marié, est en droit de compter sur le prix de son travail pour vivre; je dé-

montrais également tout ce qu'il y a d'odieux dans la paresse obligatoire du détenu que le gouvernement fait vivre en taxant lourdement le peuple quand il est facile de l'utiliser.

Dans une série d'articles précédents, j'ai exposé combien il serait facile de solutionner ce problème social en suivant l'exemple des pays étrangers: en payant au prisonnier ce que l'Etat paye à ses ouvriers, en retenant le coût de l'entretien et en remettant aux familles, la balance du salaire gagné par un travail aussi sain qu'honnête et régénératoire.

Cherchant un prétexte pour excuser l'ineurie de ceux qui l'entretiennent, le *Canada* s'écroule avec sa voix de putois qu'on égorge: "Ce serait faire une concurrence déloyale aux ouvriers."

Farcure, va!

Est-ce que les ouvriers ne payent pas comme les autres pour tenir à l'ombre, les vauriens de toute espèce qui pullulent dans nos prisons?

Comment la concurrence peut-elle être déloyale et injuste si les prisonniers sont payés le même salaire qu'eux et le fruit de leur travail employé à solder le prix de leur pension et à aider leur famille?

De quel droit l'Etat prive-t-il la famille, la mère et les enfants d'un prisonnier de l'aide naturelle qu'il leur doit, pour établir un régime de paresse qui ne fait que dégrader davantage le détenu?

Pourquoi forcer l'honnête homme à payer pour la réclusion des bandits quand ces derniers peuvent, par leur travail, payer leur faute et subvenir quand même aux besoins de leurs?

Les lois qui régissent actuellement le régime des prisons en cette province sont injustes et défectueuses et le Procureur-Général, Sir Lomer Gouin, le sait tout aussi bien que le scribe du *Canada* qui écrit de si plates excuses pour pallier l'ineurie du pouvoir!...

Tancrède MARSIL.

BILLET DU SOIR POUR LIRE EN TRAMWAY

On n'avait jamais vu, depuis l'intronisation du maire Guérin et la réception du cardinal Légal, un aussi grand nombre de femmes dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. Sans exagérer, elles étaient bien deux cents qui se pressaient hier matin dans l'antichambre de M. le Maire. Jeunes? O, entre deux âges. (Pour un galant homme, la femme qui a dépassé la trentaine est toujours entre deux âges; c'est un signallement poli et qui ne manque pas d'exactitude.)

Désireux de renseigner mon journal sur la question municipale, je m'approchai bravement, examinant avec soin les physionomies pour voir celle qui semblerait la plus propre à m'instruire sur l'objet d'une si imposante délégation.

Malgré moi, je pensai à la jupe-culotte, victime d'aventures fâcheuses dans la plupart des grandes villes du monde. Sans doute, ces dames venaient réclamer pour elle, auprès de M. le Maire, le droit de cité, si on peut dire. Et j'avais déjà trouvé mon titre et le début de mon préambule, qui n'étaient pas mal, sans me flatter.

Je reconnus, dans la toilette opale, qu'elle a voulu quand même (trembler à Pâques et en sa souffert, Rose de Lima... (noblesse péruvienne) la sympathie cuisinière d'un de mes amis. Enfin, j'allais savoir! Je la pris discrètement à l'écart et la questionnai.

Ah! M. l'échevin Marcil n'a qu'à se bien tenir! C'est à lui que ces dames en veulent! Rose de Lima me présenta successivement à Marie-Anne, ancienne cuisinière de M. Loubet qui a trouvé ici une jolie situation dans un petit restaurant pas cher; Alma, qui fait les bureaux d'un courtier d'immobilier bien connu; Rachel, l'épouse d'un chiffonnier retiré; Agnès et Adeline, les deux filles jumelles de la précédente; Nellada, concierge de l'un des plus vastes édifices de la ville et—pour achever de me faire comprendre toute l'importance de la délégation—Rose de Lima, qui, de par sa noblesse péruvienne a des relations internationales, me fit lire une lettre d'Evelyn Thaw.

Toutes ces personnes, et l'on m'assura que les autres étaient favorisées des mêmes prénommes, venaient protester avec la dernière énergie contre le numérotage des rues, parce qu'il faisait disparaître les noms qui devaient transmettre les leurs à la plus lointaine postérité.

Visiblement touché, je pris leur avis en main et ne voulus laisser à personne autre le soin de formuler leurs réclamations et de les présenter à M. le Maire. Malheureusement, M. le Maire ne vint pas à son bureau hier matin. Mais ce n'est que partie remise. Ces dames se présenteront lundi devant le conseil municipal.

Comme il y a parfois des coïncidences heureuses! La délégation était encore dans les couloirs, que je vis s'avancer le journaliste Ernest Tremblay et le décadent Guy de la Haye. Tous deux venaient voir M. le Maire pour la même affaire: ils n'entendaient pas qu'on débaptise les rues qui portent leurs prénoms.

Requérants et requérantes, m'as sure-t-on, ne cesserez de prier.

Léon LORRAIN.

Politique anglaise

LA DISCUSSION SUR LE VETO DES LORDS A COMMENCÉ HIER A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Londres 21 avril.—Hier après-midi, a commencé à la Chambre des Communes, le débat sur la clause 2 du projet de loi sur le veto. Il y avait très peu de monde présent.

Ce article tend à restreindre le pouvoir des Lords sur les mesures autres que celles concernant les finances.

Des deux côtés on s'attend à passer plusieurs nuits blanches, car le sujet sera discuté mot à mot et on se prépare à la lutte.

Le gouvernement s'attend à prendre sur ce vote, une majorité de 50 à 60 voix.

Les amendements pleuvent de toutes parts et il y en a déjà plus de 80 pages, mais on les a envoyés au panier sans pitié. Le cabinet proclame, en effet, qu'il ne veut pas de la loi.

Le Premier Asquith a déclaré, dans son discours que "le veto de la Couronne est une mesure morte depuis la reine Anne, et il est tombé en désuétude. Nous devons mettre aussi fin au veto des Lords."

En réponse, M. Balfour, chef de l'opposition, a dit: "La prétention que la Chambre des Communes doit être omnipotente, est une doctrine monstrueuse."

L'électricité aux champs

L'on connaît, d'une façon générale au moins, la politique inaugurée par le gouvernement d'Ontario au sujet de l'utilisation des forces hydrauliques de cette province.

Déjà plusieurs villes peuvent s'éclairer à beaucoup meilleur marché qu'autrefois, grâce à la force motrice que leur fournit la commission hydro-électrique.

Le gouvernement ne veut cependant pas s'en tenir à cette innovation.

Après les villes, les campagnes. Il envoie donc en Europe deux des principaux officiers de la commission, qui ont pour tâche d'étudier les moyens les plus économiques d'appliquer l'électricité à l'industrie agricole.

Les cultivateurs d'Ontario attendront le résultat de cette mission avec intérêt.

Le concours de l'électricité dans la manœuvre agricole est un fait admis; mais il y a différentes méthodes de l'utiliser et c'est ce côté du problème que les représentants du gouvernement Whitney vont étudier.

Trois effets doivent découler de cette phase nouvelle du développement de l'énergie électrique: la rapidité, l'adoucissement et l'économie du travail des champs. Et ce sera peut-être un excellent moyen de rattacher à la culture une population trop tentée de s'en éloigner.

On se demandera sans doute pourquoi la même chose ne se fait pas dans la province de Québec.

Eh bien oui, pourquoi?

Ce ne sont pas les forces hydrauliques qui manquent; nous en avons autant et peut-être plus que la province d'Ontario.

Au tour de Montréal, par exemple, il y a des "pouvoirs d'eau" d'une puissance suffisante pour répondre amplement aux besoins de toute la population urbaine et rurale, mais ils sont aliénés.

Il y en avait aussi dans la région de l'Ottawa que l'on a cédés pour un prix dérisoire et qui servaient probablement plus aux citoyens d'Ontario qu'aux citoyens de la province de Québec.

Le public ne se rendra bien compte de la folie de la politique que l'on persiste à suivre que le jour où la population rurale d'Ontario, pourvue de tous les avantages que le progrès offre aux intelligences assez ouvertes pour le comprendre et aux volontés assez fermes pour en profiter, produira dans des conditions beaucoup plus faciles qu'ici. Mais il sera un peu tard.

H. d'AULNAY.

Les employés de magasins

Les employés de magasin qui insistent de nouveau pour obtenir la réduction des heures de service à Montréal aimeront sans doute à savoir ce qui se fait ailleurs dans ce sens.

La Chambre des Communes en Angleterre vient de voter la deuxième lecture d'un projet de loi très intéressant sur ce sujet.

La loi comme ici, ceux qui se préoccupent de la situation des différentes classes sociales ont fini par s'apercevoir que l'employé de magasin était moins bien partagé que l'ouvrier. Et la comparaison entre la condition des uns et des autres a produit dans l'opinion une évolution qui a permis de proposer une réforme avec chance de succès.

Le projet de loi prohibe d'abord le travail le dimanche, excepté pour les Juifs. La semaine, un employé de magasin ne devra pas travailler plus de six heures, le temps de prendre ses repas non compris. Chaque employé aura droit à une demi-journée de congé par semaine. La loi oblige aussi le patron à mettre un certain nombre de sièges à la disposition des femmes employées au comptoir.

Enfin des commissaires seront nommés pour surveiller l'observance de la loi dont l'application est laissée aux autorités locales.

L'opposition provoquée par ce projet a été plutôt bruyante que considérable. Le principe est approuvé par les hommes les plus influents des deux partis. Elle fait d'ailleurs suite au statut de 1904 et dû à l'initiative du gouvernement Balfour.

Ignorés ou connus du public montrealais, si ces détails peuvent aider à la solution du problème ici, nous en serons heureux.

G. D.

"Chaussure au mauvais pied"

Sous ce titre nous lisons dans le "Herald" d'hier l'article qui suit:

"On doit espérer que M. Lanctôt, de Richelieu, ne se mettra pas dans la tête que les libéraux approuvent ce qu'il a fait. Il a pu opposer aux accusations de M. Blondin une défense assez forte pour justifier les membres libéraux du comité d'enquête de trouver qu'il ne s'était pas exposé à encourir la peine de la perte de son droit de siéger au Parlement; mais il est clair qu'on lui a donné le bénéfice du doute.

"Ce qu'il y a d'irritant dans l'affaire, c'est que l'on suppose que les libéraux sont prêts à défendre M. Lanctôt, à soutenir qu'il a le droit de faire peindre sa maison par les ouvriers à l'emploi du gouvernement et avec de la peinture appartenant au gouvernement, parce qu'en défendant M. Lanctôt ils sont censés défendre le cabinet Laurier. Le "Herald", pour sa part, n'est pas disposé à reposer sa confiance en l'administration Laurier sur une base pareille. Le fait est, en effet, que le peintre de la maison a été fait de connivence entre le député de Richelieu et des fonctionnaires subalternes de Sorel, et que le ministre de la Marine était précisément à s'enquérir des faits à ce sujet quand la demande d'enquête a été faite par M. Blondin.

Et l'on voudrait que les libéraux témoignent de leur confiance en l'administration de M. Brodeur en exprimant leur satisfaction de ce qui a été fait, au préjudice de la réputation du département de M. Brodeur, hors de sa connaissance et sans son approbation. Cela ne passera pas. Evidemment, M. Lanctôt, malgré son habileté incontestable, ne s'est pas rendu compte qu'un homme public a une responsabilité envers ceux qui lui accordent leur confiance, comme envers les chefs et les autres tenants du parti. Il paraît satisfait d'avoir prouvé qu'il a payé le temps des peintres, et remplacé les matériaux employés chez lui. Il ne semble pas reconnaître qu'il était indigne de lui, membre du Parlement, de s'entendre avec des fonctionnaires subalternes, hors de la connaissance de leurs supérieurs sur les lieux, et même de faire travailler pour lui des ouvriers dont les services devaient être tout de suite à la charge de la Couronne et peut-être repartis pour l'exécution de quelque travail ordonné par le gouvernement. Si M. Lanctôt ne voit pas ce qu'il y a d'indigne là-dedans, il devrait remplir un autre rôle que celui d'un chef du parti libéral. Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut se maintenir en ce pays sur le principe que ses partisans au Parlement sont justifiés de faire des actes semblables. Ceux qui, depuis quinze ans, ont accordé leur confiance et leur appui à Sir Wilfrid Laurier, à MM. Fielding, Paterson, Fisher et Brodeur, et qui sont disposés à leur continuer cette confiance, n'ont pas d'excuses à offrir à M. Lanctôt pour ne pas approuver sa conduite; ils ont plutôt des comptes à lui demander pour avoir manqué de se tenir à la hauteur de la dignité que lui impose sa position de confiance et d'honneur."

Education Familiale et Congrès

Famille et Éducation Sociale, par Paul Leclair.

Je me propose de présenter aujourd'hui un fidèle compte rendu du beau rapport de M. l'abbé Beupin sur la famille et la préparation à la vie sociale. Les parents sont les éducateurs naturels de leurs enfants. Pour accomplir cette noble tâche, ils doivent avoir des idées très précises sur leur rôle. C'est dans ce but que nous analyserons les deux parties du travail en question:

(1) Dans quel état d'esprit doivent être les parents qui veulent donner à leurs enfants une éducation sociale sérieuse?

(2) Par quels moyens ils y parviendront?

I

La société moderne souffre d'un grand mal: la baisse de l'esprit de sacrifice, la hausse de l'esprit d'égoïsme.

C'est l'égoïsme qui est la cause de la plupart des injustices commises par un si grand nombre de nos contemporains. C'est lui qu'il faut combattre dans la famille, puisque l'homme fait est, dans une large mesure, le produit de l'éducation qu'il reçoit dans son enfance et sa jeunesse. Il s'agit de créer un esprit meilleur chez ceux qui ont reçu la redoutable mission de préparer les générations nouvelles à l'accomplissement intégral de tous leurs devoirs sociaux.

Aussi bien notre auteur commence-t-il par exposer quelles doivent être les relations entre la famille et la société.

L'homme n'est pas un être isolé; il naît dans une famille dans laquelle il grandit et qui lui communique une part de ses vertus et de ses vices. La famille composée de ceux qui sont nés du même sang est la première association qui s'unit avec les autres familles pour former des groupements plus considérables: la société civile se forme pour permettre à l'individu d'atteindre plus aisément son maximum de perfectionnement intellectuel, moral et matériel.

Mais en échange des services qu'il reçoit de la société, l'homme est obligé de consentir des sacrifices. C'est ainsi qu'il ne peut revendiquer ses droits que dans la mesure où il respecte ceux des autres. La famille ne jouit de l'appui de la société que si elle consent à se priver pour elle de quelque chose.

Donner l'éducation sociale dans la famille, et préparer l'enfant à la vie sociale, c'est donc le mettre à même de remplir entièrement les devoirs qu'il a envers la société, c'est lui apprendre qu'il ne saurait sans injustice, ni même sans danger, tout recevoir des autres, sans rien faire pour leur venir en aide; c'est pratiquement détruire en lui l'égoïsme.

Or un des premiers obstacles que l'on rencontre, quand il s'agit de donner le coup de mort à l'égoïsme, c'est ce que l'abbé Beupin appelle l'esprit de coterie familiale qui consacre le triomphe des intérêts d'un clan, au détriment de ceux de la communauté. La famille devient alors le rendez-vous de quelques égoïsmes individuels fondus dans un égoïsme collectif.

En voulez-vous des exemples? Je les emprunte au même abbé qui nous les fournit dans sa conférence donnée à la Semaine sociale de Bordeaux.

LETTRE D'OTTAWA

APRÈS LA PETITE VEROLE, L'IMPERIALISME. — M. FOSTER EN A UNE CRISE AIGUË. — LE SECRETARIAT DES CONFÉRENCES IMPÉRIALES. — SON OUVRAGE, DEPUIS 1907. — LE CANADA ET LA CONFÉRENCE DE MAI PROCHAIN. — SOMMES-NOUS INERTES? — M. FOSTER VERSE DANS LE CHAMBERLAINISME. — LA RÉPONSE DE M. LAURIER. — DES SUJETS D'ÉTUDE POUR LA CONFÉRENCE DE MAI. — M. LAURIER EST HABILE. — LE BALANCIER ET LA CORDE. — TIRADE OPPORTUNISTE. — DEMAIN M. BEAUPARLANT PARLERA.

Ottawa, 20. — Notre parti est un parti impérial, disait l'an dernier, dans une réunion de la gauche un jeune député anglais d'Ottawa. Il l'a prouvé par son attitude sur la question de la marine. Et, cet après-midi, les torques ont manifesté qu'ils souffrent encore du purrit impérialiste. M. Foster a voulu parler des conférences impériales. C'est un sujet qu'il affectionne au point d'en parler chaque année. C'est une fois, rien de l'empêchant, sauf des raisons de prudence qui ne l'ont point embarrassé longtemps, — de prouver comme quoi il est encore aussi *jingo* qu'il le fut le 29 mars 1909. Il l'a fait, et longuement.

M. Laurier, lui, s'est, comme toujours, drapé dans un manteau d'opportunisme, et ne s'est pas déclaré nettement. « Pour le moment, dit-il, le Canada est allé aussi loin qu'il pouvait aller, dans la coopération avec la Grande-Bretagne, quant à la défense impériale. » Ce « pour le moment » dépeint l'homme de pied en cap.

Fidèle à son habitude de jouer du balancier sur la corde politique, M. Laurier croit devoir, cette fois-ci, pencher un peu du côté de l'impérialisme commercial; et c'est pourquoi, brièvement, il déclare que la condition idéale du commerce dans l'empire, c'est le libre-échange absolu entre toutes les colonies et la métropole, auquel il se dit personnellement favorable. Réciprocité limitée d'un côté avec les États-Unis, libre-échange de l'autre avec le reste de l'empire, voilà donc deux doctrines économiques qui ne lui répugnent point; mais comment les concilierait-il l'une avec l'autre sans que les finances canadiennes en souffrent? Il ne s'en est point embarrassé. A plus tard la solution de cette difficulté sérieuse!

Vers les trois heures et demie, une crise d'impérialisme aigu saisit M. Foster. Et si, pendant la première partie de son discours, il s'attarde en un résumé, clair et assez intéressant, de la tâche accomplie depuis 1907 par le bureau colonial anglais, il perd pied vers le milieu de ses remarques et, nouvel Elie parti vers des régions inconnues sur un char de feu, il vaticane sur l'avenir des colonies anglaises et la nécessité de leur coopération de plus en plus étroite avec la métropole.

Tout d'abord, M. Foster rappelle l'organisation du secrétariat colonial britannique. En 1907, le Canada obtint que le bureau colonial de Londres se divisât en trois sections dont l'une, et la plus importante, se chargea des affaires des *dominions* d'outre-mer. Les colonies et la métropole conviendront d'en donner la surveillance au sous-secrétaire senior, et nommeront son assistant, M. Just, secrétaire permanent des conférences impériales. Ce bureau est organisé depuis un an et demi. Comme il est entendu, d'après une résolution de 1907, que les conférences impériales se réuniront au moins tous les quatre ans, sous la présidence du premier ministre anglais, que chaque colonie y aura droit à une voix et à deux représentants, et comme ces conférences ont désormais un caractère de permanence, M. Foster voit dans la création de ce bureau colonial permanent l'une des grandes institutions de l'empire. Il a raison, en ce sens que l'établissement de ce bureau est un pas important dans la route de l'impérialisme sérieux.

Quelle tâche a faite depuis son établissement ce bureau impérial? se demande M. Foster. Il y répond par un résumé du second rapport de ce bureau, (1909-1910) rapport dont il présente la distribution parmi les députés, les ministres, les sénateurs et les journalistes canadiens. Ce livre-bleu impérial contient des renseignements précieux sur la conférence de la défense impériale en 1909, sur la conférence navale de la même année, sur la conférence de presse à Londres, en 1909, sur celle des Chambres de Commerce de l'Empire, à Sydney, Australie, en 1910, sur l'établissement d'un bureau d'informations par le *Board of Trade* anglais; l'on y a aussi ajouté l'histoire des traités d'arbitrage entre la Grande-Bretagne, ses colonies et les pays étrangers, des détails sur les conventions commerciales de l'Empire avec les autres nations, et le reste.

Cette table de matières lue, M. Foster affirme que ce livre-bleu rend clairs à chaque partie de l'Empire les progrès communs des autres *dominions*, élargit les horizons nationaux de chacun en le forçant à comparer ce qui se passe chez lui avec ce qui a lieu dans le reste de l'empire, et se remet en train de résumer les vingt résolutions des conférences impériales mentionnées dans ce document officiel.

L'une des plus importantes a trait à la défense navale, étudiée par notre parlement, en 1909, et sur quoi il a légiféré en 1910. Chemin faisant, M. Foster regrette que le Canada n'ait pas répondu à l'appel de la métropole quant à l'encouragement à donner, de la part des colonies, à l'immigration britannique et espère que, sur ce point, à la conférence de mai prochain, elles affirmeront leur volonté de favoriser cette immigration vers elles. Sans se prononcer nettement, il indique l'importance d'une autre résolution relative au commerce préférentiel intercolonial, et d'un texte où il est question de correspondants chargés de renseigner le bureau des colonies sur le développement du commerce impérial chez chacune d'elles; et il insiste sur la nécessité de lois de naturalisation uniformes dans tout l'empire britannique.

Jusqu'ici, peu de députés l'écoutent attentivement. M. R. L. Borden fait une tournée à gauche, parmi ses partisans, cause un instant avec M. Crothers, et reste quelques minutes à jaser avec MM. Edwards et Wiley. Comme MM. Broder, Middleton et Currie discutent avec animation d'un sujet quelconque, — de la réciprocité, peut-être! — M. Borden y va même sur mot; et cette petite assemblée dans la grande fait assez de bruit pour que le président de la Chambre se croie obligé de la rappeler à l'ordre, par l'intermédiaire d'un page porteur d'un message verbal. A droite, M. Paterson, assis à la dernière rangée des pupitres, badine et rit avec MM. Emmerson, Schell, McCoig et deux ou trois autres ministériels qui lui forment une petite cour flatteuse, à laquelle il raconte probablement ses exploits et ses bons mots à l'assemblée réciprociste de Paris, Ontario. Dans un coin, deux jeunes pages, désintéressés de l'avenir de l'empire, s'amuse à se froter le nez, à la mode des insulaires de la Polynésie qui se saluent de cette façon-là. Mais tout rentre vite dans l'ordre, lorsque M. Foster commence à critiquer le ministère quant à son inaction envers le bureau colonial.

Pendant que le secrétariat des colonies, dit-il, agissait consciencieusement, que faisons-nous, à son égard? Nous restions inertes. Nous l'avons été plus que n'importe quelle autre colonie. Depuis 1907, notre gouvernement n'a fait aucune suggestion à ce bureau, il a promis de lui répondre chaque fois que cette organisation permanente s'adressait à lui pour connaître son opinion sur tel ou tel sujet. Il est resté silencieux. Peut-être suffira-t-il de signaler ce fait et l'activité des autres colonies britanniques, pour que le ministère prenne conscience de nos omissions sur ce point et se réveille de son inaction.

Le prédictant impérialiste, jusqu'ici, s'était peut-être promis de ne pas devenir imprudent. Voici qu'il s'empare, que le naturel reprend le dessus et que, peu à peu, il se manifeste.

M. Foster, à propos de la conférence impériale de mai prochain, affirme que nos gouvernants eussent dû s'y préparer, établir l'inventaire des questions à y soumettre et délégués des autres colonies réunies en assemblée délibérative, et la liste des suggestions à porter à leur connaissance, et eussent dû tenir le secrétariat colonial au courant des propositions à faire par les représentants canadiens à leurs collègues d'outre-mer. « Or, ajoute-t-il, nous n'en avons rien fait. Depuis décembre 1909, le secrétaire des colonies veut connaître nos suggestions, et nous demande en vain, à maintes reprises de lui en faire tenir le texte; ce n'est que le trente janvier dernier que le ministère canadien répond à Lord Crewe, lui disant: « Nous n'avons rien à suggérer ».

« Comment, dit M. Foster, — et l'impérialiste s'éveille de plus en plus, chez lui, — comment, nous n'avons rien à suggérer? Mais le plus important des *dominions* d'outre-mer jeterait ainsi une couverture humide sur le feu impérialiste? Il ne voudrait rien faire d'autre chose? Il perdrait son intérêt aux questions impériales? Mais alors à quoi bon des conférences impériales, si le Canada s'en désintéresse? Les autres *dominions* agissent, font des suggestions, brûlent de l'esprit impérial et le Canada, le plus important de tous, éteindrait ce beau feu? On parlera à cette conférence de mai prochain, de lois de navigation uniformes, des taux des câbles transatlantiques, de l'établissement de la « All Red Route » de la représentation impériale, de la pose

de câbles et de fils télégraphiques appartenant à l'Etat, de l'immigration intercoloniale, du double impôt, de la coopération des forces navales et militaires impériales, du développement matériel, commercial et politique de l'empire, de tout ce qui sert à solidifier, à consolider, à unifier l'empire, et nous, du Canada, nous resterons inertes, sans voix? Nous ne combattrons pas les projets qui tendent à dissoudre le bloc impérial, à affaiblir l'entente entre les diverses parties de ce grand tout? Sur ce, M. Foster vaticane à perdre haleine.

« Qu'on se le tienne pour dit: les liens de l'empire, mais ils ne seront forts que quand on aura fait de ces conférences impériales une assemblée délibérative où les hommes d'Etat coloniaux, au contact les uns des autres, deviendront de plus en plus patriotes et tendront davantage à faire un tout solide des colonies et de la métropole. Ils y échangeront leurs vues, et tout l'empire en bénéficiera. Si l'on ne développe pas en ce sens ces conférences impériales, s'il n'y a pas de coopération, s'il n'y a pas d'entente, rien ne se fera. Il n'y aura alors nul progrès de l'idée impériale ».

Le voici qui plane enfin dans les hauteurs nuageuses du *chamberlainisme*. Écoutez-le: « Un fait est certain, inéluctable: le pays qui omet de se défendre ne fait pas son devoir; nous devrions avoir un système de défense impériale en coopération avec la Grande-Bretagne et les autres *dominions* britanniques. Ce dont l'empire a le plus besoin, c'est de l'organisation: plus que jamais il nous faut, toutes les colonies britanniques réunies ensemble, nous organiser, car dans cent ans, l'empire britannique aura dépassé les bornes de la Grande-Bretagne, il sera dans ses domaines d'outre-mer. Dans toutes nos législatures, dans tous nos parlements coloniaux, on met à l'arrière-plan l'idée impériale, on l'oublie même perpétuellement. Seul le conseil impérial est à la tâche et seul il travaille à l'organisation de l'empire. C'est là qu'il faut grouper, réunir les forces vives éparpillées, et c'est pourquoi le devoir de tout *dominion* britannique est de s'occuper passionnément des conférences impériales. Elles seront, elles sont déjà notre vrai parlement, notre parlement suprême! »

II

Cette tirade ultra-impérialiste lancée, M. Foster s'assied. Les députés, assez nombreux, ont écouté surtout la finale de son discours. Pas d'applaudissements, à droite, où plusieurs rendent néanmoins hommage à l'exposé lucide, fait par M. Foster, du travail du secrétariat colonial depuis son organisation. A gauche, quelques *torques* se risquent à souligner de timides signes d'approbation les dernières paroles de l'éclaire de M. Chamberlain. M. Laurier, qui a pris des notes, se lève, et en moins de vingt minutes, répond habilement à M. Foster, sans toutefois être très clair et très précis. Il le prend de moins haut que M. Foster et, pour lui faire pièce, pose au modéré, derrière lequel perçait l'opportuniste.

Il note d'abord que c'est sur les instances du Canada que le gouvernement britannique a créé un secrétariat colonial indépendant de l'administration anglaise, et s'en félicite, puis, aux reproches de M. Foster, il répond:

« Sans doute, nous n'avons guère fait de suggestions à ce secrétariat, depuis son organisation. Nous avons semblé indifférents. Mais cela n'est pas. Si nous n'avons rien suggéré, c'est que les anciennes conférences impériales ont laissé en panne une foule de questions éminemment graves, et que la nouvelle devra tenter de résoudre. Il y a, tout taillée, une énorme besogne pour la conférence de mai prochain: les précédentes lui ont laissé un vaste domaine à explorer. Ainsi, en 1909, si nous avons parlé, à Londres, de la défense impériale, il va nous falloir en reparler encore: tout n'est pas dit, sur ce sujet. Et, depuis 1902, date où nous avons agité la question du commerce intercolonial préférentiel, nous ne l'avons pas encore tiré au clair. Les gouvernements anglais de 1902, de 1907, de 1909 n'étaient pas les mêmes, ils n'avaient pas les mêmes opinions, sur ce point, et peut-être en recaseurons-nous en mai prochain ».

Ici, M. Laurier fait une concession aux impérialistes commerciaux: et, clairement, il se déclare partisan d'un nouveau *Zollverein* britannique, celui-là; il oublie que l'union politique suit fatalement l'union douanière, comme l'a démontré le *Zollverein* des principautés germaniques, créé en 1834 et d'où l'empire allemand surgissait, en 1871.

« En 1902, dit le premier ministre, nous avons parlé du libre-échange impérial. Selon moi, c'est la condition idéale du commerce dans l'empire. Cette année-là, nous n'avons pu arriver à une solution, à ce propos. Cela n'est peut-être pas non plus praticable à l'heure actuelle, mais peut-être y viendrons-nous, plus tard. Pourquoi n'en parlerions-nous pas, en mai prochain? »

Il y a aussi la question de l'immigration: elle est encore en suspens; nous verrons, à la prochaine conférence impériale, quelle attitude il convient de prendre envers les immigrants britanniques, dans les colonies de la Grande-Bretagne. De même, nous parlerons de la « All Red Route », projet qui n'est pas abandonné; j'espère avant longtemps voir établir un service de paquebots rapides de première classe sur l'Atlantique. Et puis, la naturalisation dans l'empire britannique est un autre sujet à débattre à cette conférence de mai, puisqu'il n'a pas encore reçu de solution. Nous n'avons pas, il est vrai, de suggestion à faire à la conférence, à ce propos, mais nous le discutons; il nous faut des lois de naturalisation uniformes dans tout l'empire, vu notre immigration intense. A l'heure actuelle, si nous naturalisons un sujet allemand, il n'est sujet britannique que dans le Canada; s'il sort d'ici, il redevient sujet allemand. Il y a là une anomalie. Et c'est pourquoi il nous faut à ce sujet une loi impériale compréhensive.

Tous ces sujets nous encoire résolu nous dispensent de faire des suggestions au secrétariat colonial. Nous ne sommes pas indifférents, quoi qu'on dise, à ce qui se fera, lors de la prochaine conférence, mais nous estimons qu'elle a déjà assez de besogne tracée par celles qui l'ont précédée, pour ne pas charger inutilement la liste des sujets à y traiter.

A ce point de ses courtes remarques, M. Laurier, pour se protéger contre les reproches futurs, fait un bref retour sur la thèse autonomiste et conclut: « Il faut se rappeler que ces conférences impériales sont un corps consultatif, rien de plus, bien que M. Foster veuille y voir notre vrai parlement. Elles ne sont pas un parlement impérial. Quant à la coopération des colonies avec la métropole, nous sommes, sur ce point, allés aussi loin que nous pouvions aller, étant donné le caractère de notre autonomie. Pour le moment, nous ne saurions nous engager davantage. L'empire anglais évoluera, comme tous ceux qui l'ont précédé. Je ne veux donner aucun avis quant au terme final de cette évolution. Laissons les événements suivre leur cours. Recherchons la paix universelle, et soyons prudents ».

Même M. Foster applaudit à cette finale. Serait-ce qu'il a foi dans les conséquences logiques de l'union douanière rêvée, prélude d'une union politique intime et fatale avec la Grande-Bretagne?

MM. Lennox et Macdonald (Pictou) ajoutent quelques mots à ces remarques, et ce débat se clot sans que M. R. L. Borden dise un mot. Peut-être craint-il de mettre son parti dans une nouvelle impasse, s'il parle sur cette question dangereuse?

Dans la soirée, long discours du docteur Edwards, adversaire déterminé de la réciprocité, sur ce sujet rebattu. Demain M. Beauparlant nous dira ses raisons d'approuver l'entente Taft-Fielding. Il a promis d'être éloquent. Tout le monde se demande s'il parlera aussi bien que Drummond-Arthabaska. S'il le fait, il devra rendre jaloux Maître D. A. Lafortune lui-même.

Georges PELLETIER.

La tranquillité règne à Fez

MAIS LA MARCHÉ SUR LA CAPITALE N'EST QUE RETARDÉE PAR L'INONDATION.

Tanger, 21. — Des nouvelles reçues du capitaine Brémont, commandant des troupes du sultan, disent, en date du 16 avril, que sa marche sur Fez a été arrêtée par l'inondation, qui a rendu les routes impraticables. La récente victoire sur la tribu des Cheradras, alors que les rebelles ont eu quarante-trois, quatre-vingts blessés et les autres mis en fuite, a eu un effet considérable sur les tribus en général. Cependant les Cheradras se rallient et continuent à harceler les flancs de la colonne.

Un message a rejoint le capitaine Brémont il y a quatre jours et lui a appris que la ville de Fez était tranquille. La population qui avait été menacée de famine, avait reçu des vivres.

LISEZ DEMAIN

L'annonce du fameux Plateau Bon-Air

AVIS IMPORTANT

A partir de dimanche prochain, le 23 avril et chaque dimanche suivant jusqu'à avis contraire, le chemin de fer du Grand Tronc fera circuler un nouveau train, partant de Montréal à 9.10 a.m., et arrivant à Valleyfield à 10.55 a.m. Au retour ce train partira de Valleyfield à 7.30 p.m. et arrivera à Montréal à 9.15 p.m. En plus du précédent, le chemin de fer du Grand Tronc fera circuler aussi un nouveau train, tous les jours excepté le dimanche, entre Montréal et Valleyfield. Ce train partira de Montréal à 5.15 p.m., arrivant à Valleyfield à 7.00 p.m. et au retour partira de Valleyfield à 8.00 a.m., arrivant à Montréal à 9.45 a.m. Le premier voyage de Montréal à Valleyfield se fera samedi le 22 avril et le premier de Valleyfield à Montréal lundi le 24 avril. Wagon directs dans chaque direction.

Le disparu W. F. Pope

Sherbrooke, Qué., 21. — Le fonds de marchandises et les livres de comptes de W. F. Pope, disparu de Bromptonville en janvier dernier, ont été vendus par l'encanteur John J. Griffith. L'inventaire des marchandises s'élève à \$6,364. Les dettes totales à \$1,465. Les marchandises ont été achetées par M. Louis Paré de Granby à 71 cents dans la piastre et les dettes à 30 pour cent du prix nominal.

EXTRAIT DE MALT MILLER

DE MILWAUKEE

Pour les personnes faibles, les surmenés, les convalescents.

En vente partout.

LAPORTE, MARTIN & CIE, LIMITÉE, Agents.

MONTREAL

Parc Dorval

MAGNIFIQUES LOTS A VENDRE

Dans une situation idéale à 2 minutes des gares du C. P. R. et du G. T. R.

Voisins des terrains de «DORVAL BAY GARDEN»

A proximité du lac Saint-Louis, de l'Eglise, du bureau de poste et de l'école, avec communication directe au Lac.

\$100 à \$300 du lot

CONDITIONS FACILES

Agents: CONSTANTINEAU & DeBELLEFEUILLE
62 RUE SAINT-JACQUES. Tél. Main 4977.

Les agents seront sur les terrains tous les samedis et dimanches après-midi.

«L'Ame Solitaire»

PAR

ALBERT LOZEAU

L'un des plus grands succès de la littérature canadienne.

En vente chez Déom, rue Ste-Catherine, à 85 cents l'exemplaire.

SPORT

(Suite de la 5ème page)

Les joueurs de quilles fraternisent

Hier soir avait lieu au Queen's, le premier banquet annuel de la Montréal Bowling Association, sous la présidence de M. Arthur Hersey, président de l'Association.

Le trophée de la « Presse » fut présenté aux vainqueurs de la classe « A » et M. Beauchamp, de l'équipe Saint-Louis, qui remporta le championnat de la classe « B », avec une moyenne de 694 points, reçut le trophée de l'Association.

Les orateurs au banquet furent MM. Hersey, Trachan, Labrecque et le docteur Conroy.

Il pleuvait là aussi

Providence, 21. — La partie Buffalo de Montréal a été remise à cause de la pluie.

Le champion mondial au pool

New-York, 21. — Alfred De Oro, le champion du monde au pool a défendu avec succès son titre hier soir, contre Jerome Keogh dans la dernière partie de la série. De Oro a enregistré 600 points contre 512.

Pour le trophée Patton

Six équipes de gymnastes montalais prendront part au concours pour le trophée Patton à l'Arena samedi soir.

Parmi ces équipes, figurent celles du Mont Saint-Louis, vainqueur de l'an dernier, et de la Société Nationale de Gymnastique.

Derniers échos du monde sportif

La première pratique du club de baseball Star, les champions indépendants de Montréal aura lieu dimanche matin à la Ferme Fletcher.

La position financière de Norman Selby — « Kid » McCoy, — l'ex-pugiliste, n'est pas très prospère. L'ex-champion vaut 600 et ses dettes se chiffrent à \$21,470, d'après un rapport publié à la suite d'une banqueroute qu'il a faite.

Peter Gannon, le jeune argentinien, qui défient le championnat amateur du golf pour la France, l'Italie et l'Autriche, visitera prochainement le Canada.

LISEZ DEMAIN

L'annonce du fameux Plateau Bon-Air

Emmagasinage des Fourrures

Confiez les nous, pour les mois d'été. Nous les assurons contre le feu, les mites et les voleurs, moyennant 3 pour cent de leur valeur. Nous vous les livrons à l'automne, nettoyées et lustrées, sans frais supplémentaires.

REPARATIONS - REMODELAGE

Vous devriez dès maintenant voir aux réparations nécessaires. Cela nous est beaucoup plus facile en ce moment et vous ne paierez que sur livraison, à l'automne, si vous le préférez. Nous allons chercher les effets à domicile.

MODES NOUVELLES

Nous sommes en mesure de fournir dès maintenant toutes les plus hautes nouveautés en Fourrures, pour la saison prochaine, en une variété que vous ne trouvez qu'à

La Grande Maison de Fourrures

Chas. Desjardins & Cie,

130 rue Saint-Denis, Entre Sainte-Catherine et Dorchester. Tél. Est 1536-1537.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

DEQUIRE, A.-S., Avocat, Trust & Loan Bldg., 30, Rue Saint-Jacques, Chambre 35. Tél. Bell Main 2995. Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamotte, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.R., 97 rue Saint-Pierre, Québec, Téléphone 382.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 89 St. Gabriel, en face du Champ de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

Argent a prêter, avancer à acheter, loyers à collecter, propriétés à vendre et à acheter, successions à administrer, BELANGER & BELANGER notaires, Trust & Loan Bldg., 30 Saint-Jacques, Montréal. Résidence, 240 Visitation.

BAUDOUIN & BAUDOUIN, Notaires, édifice Trust & Loan, 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 3240. Bureau du soir, 835, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

J. H. A. BOHEMIER, L.L.B., notaire, C.C.S., démissionné au No 30, St-Jacques, édifice Trust & Loan, 30 St-Jacques, Résidence: 736 rue Huntley, Boulevard St-Denis, Tél. St-Louis 2571. Spécialités: Prêts d'argent et administration de successions.

GIRoux, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 Saint-Gabriel, Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth Est, Tél. St-Louis 3585. Agent à pratiquer. Règlement de succession. 101-1.

LEMIER, JOSEPH-E., L.L.B., NOTAIRE PUBLIC, de Light-Hill et Light-Hall, 303 Edifice Banque de Québec, Tél. Main 531. Bureau du soir, 106 Versailles, Tél. Bell Up Town 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 St-Denis, coin Dorchester, Tél. Bell Est 2918. Dr. J. A. Gendreau, Dr. Conrad Gendreau.

Dr. J. ROLIN, Chirurgien-Dentiste, 527 rue St-Denis, coin Charrier, Tél. Est 764. Consultations: 1 h. à 2 h. p.m.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE

Vendeur énergique, sobre, travailleur. Seul l'homme capable de gagner un gros salaire doit écrire avec tous les détails. Ecrire à Casier 130 "Le Devoir".

AGENTS FINANCIERS

PANNETON & GARDIER, agents financiers, 30 Saint-Jacques. Edifice Trust & Loan, Main 1002. Prêts d'argent sur hypothèque, achat de billets, créances, assurances. Règlements de successions.

CHAMBRE ET PENSION

Une demoiselle de bureau demande chambre et pension dans une bonne famille résidant dans le quartier Saint-Jacques. S'adresser à Casier 148 "Le Devoir". 86-6

INSTITUTEUR

On demande un instituteur ayant un diplôme d'école modèle et pouvant fournir de bons certificats de capacité pour la municipalité scolaire de Ste-Marthe, comté de Vaudreuil. Pour plus d'informations s'adresser à W. Larivière, secrétaire-trésorier, Sainte-Marthe, Qué.

A LOUER

Deux logements, 1132 rue Parthenais entre Marie-Anne et Rachel, avec bain, lavage, gaz, électricité, moderne. S'adresser sur les lieux. 90-3

A LOUER

ONTARIO EST, 981, 2ième étage, à louer beau logement 6 chambres avec passage, w.c., et chambre de bain, \$14. par mois. S'adresser A. JETTE ET CIE, courtiers, 669 Ontario Est, coin Beaudry. 88-6

A LOUER

Maison à deux logements et magasin au No 2373 Notre-Dame Ouest. Possession immédiate. S'adresser sur les lieux entre 2 et 5 heures p.m.

MAGASIN A LOUER

Coin Wolfe et Robin. 24 x 38, cave, cour et écurie cimentées, avec logement privé. S'adresser 499 Wolfe.

A VENDRE

Etaux de bouchers à vendre au centre du Marché Saint-Antoine, Nos 10 et 11, bon coin d'affaires. Possession immédiate.

A VENDRE

Tabac de toute sorte, A. Fontaine et Cie, Saint-Jacques, comté Montclair, Qué., commerçants en gros de tabac en feuilles. 89-6

COMMERCE A VENDRE

Bon commerce bois, charbon, foin, grain, bien outillé chevaux, voitures, fourches et plus grand choix de matériel, éleveur. Le tout à bonnes conditions. S'adresser 290 Dorion Montréal.

LOTS A VENDRE A BORDEAUX

2 lots près de l'église et 1 lot au bord de l'eau, aussi une terre à Saint-Michel à \$375 l'arpent. S'adresser à A. D. Dupont, le soir 1970 Saint-Laurent.

PROPRIETES A VENDRE

CARTIERVILLE, \$2,700, cottage 3 étages, 8 pièces meublées, piano, tapis, prélat, glaciers, vaisselle, etc., eau et électricité dans la maison, écurie et grenier à foin, grandeur du terrain 88 x 100, à quelques minutes du dépôt, à côté du Yacht Club; rue éclairée à la lumière électrique, \$1,500 comblant la balance à termes faciles. S'adresser à Arthur Denis, 4 Craig Ouest. Tél. Main 1218 ou Est 3815. 91-9

QUARTS A VENDRE

DIAZ A 24 HEURES POUR DÉMISSIONNER

Madeiro a déclaré que si cette condition n'est pas acceptée à 3 heures cet après-midi, il attaquera immédiatement la ville de Juarez

El Paso, Texas, 21. — Une commission de paix, composée de citoyens mexicains et américains de la frontière, s'est réunie à Juarez, au Mexique, pour discuter la proposition de Madeiro, le président provisoire nommé par les révolutionnaires et campé avec le gros de l'armée dans les montagnes qui environnent Juarez.

Comme ils demandaient une réponse aux conditions faites par le cabinet mexicain, Madeiro a répondu :

« Ces propositions cachent un piège. En demandant une armistice, le Président se livre à une manœuvre pour profiter pour réorganiser leurs forces et tomber ensuite sur nous. Je donne 24 heures à Diaz pour démissionner. Si demain, à 3 heures, il n'a pas accepté, il n'a pas le pouvoir, nous donnerons immédiatement l'assaut à la ville de Juarez. »

Le groupe parlementaire avait reçu du parlement la permission de négocier et il a accompli son voyage en automobile, portant drapeau blanc.

Après le départ des députés, Madeiro a dit le message suivant au correspondant de la "Presse Associée" :

« Je suis prêt, comme je l'ai déjà dit, à abandonner, dans l'intérêt de la patrie, mon titre de Président provisoire ; mais seulement lorsque je serai certain que l'on fera justice aux réclamations du peuple. Sinon, la révolution continuera en dépit de toutes les négociations de paix. »

Je sais que les Mexicains veulent le départ de Diaz et pas de réélection et je suis prêt à accepter comme président provisoire n'importe quel membre du

cabinet actuel qui se soumettra au scrutin.

Dans ces conditions seulement, nous leverons le siège de Juarez et un armistice pourra être signé.

Si je n'ai pas de réponse vendredi à 3 heures, au sujet des négociations conduites pour moi à Washington, par le Dr Gomez, les hostilités reprendront aussitôt.

Je ne tiens pas à la présidence, a-t-il ajouté ; si j'ai tout sacrifié : santé, position, famille et réputation et même ma vie, pour la cause de l'indépendance, si tous mes efforts ont été vains, tant Diaz ne doit pas hésiter à quitter, pour le bien de la Patrie, une position qu'il occupe depuis trente ans. »

Equibal Obregón, un des députés, demanda alors :

« Le gouvernement a accordé toutes les concessions que vous réclamez. Dans toutes les grandes batailles de la campagne, vous avez été vainqueur. Pourquoi causer de nouvelles souffrances, d'autres misères à ce peuple qui est aussi le vôtre ? »

Un autre parlementaire, Oscar Branniff, ajouta :

« Je suis le meilleur ami du Président Diaz, mais ici je parle en mon nom personnel, et je crois fermement que le Président est prêt à accepter l'armistice. »

A quoi Madeiro répondit que Diaz avait déjà fait des promesses de ce genre, mais qu'il les avait brisées. « Je ne discuterai plus qu'à la condition de le voir s'en aller. Il est temps pour lui de se sacrifier. »

CETTE FAMEUSE TAXE DES AMELIORATIONS LOCALES

CERTAINS PROPRIETAIRES NE PEUVENT PAS SE FAIRE A L'IDEE DE PAYER EUX-MEMES LE COÛT ENTIER DES PAVAGES. — II — AURA, PARAIT-IL, DE L'OPPOSITION. DEVANT LE CONSEIL.

Il semble qu'il y aura des réclamations au conseil municipal quand on présentera les devis pour les pavages permanents de cette année. Bien que l'amendement passé lors de la dernière session de la Législature autorise la Ville à imposer aux propriétaires intéressés le coût entier des pavages, certains échevins, inspirés par des groupes de leurs électeurs, demandent que la loi soit modifiée.

L'échevin Clément a demandé, à la dernière séance du conseil, de renvoyer à un an la mise en vigueur de la loi. L'échevin Ward voudrait que les propriétaires ne soient pas tenus de payer plus qu'un impôt fixe de \$2.00 par vergée, et l'échevin Morin dit qu'on ne réussira jamais à payer certaines rues si les propriétaires se refusent à payer le coût des travaux.

L'échevin Ward disait hier soir qu'il n'était pas opposé au principe de faire payer aux propriétaires le coût des améliorations dont ils bénéficient, mais qu'il trouvait injuste que certains soient tenus de payer le double de ce que paient d'autres. Il a expliqué que, par exemple, la rue Saint-Antoine, où la circulation est très dense, devra être pavée en granit ou en blocs de scorie et que ces matériaux coûtent le double de l'asphalte. Les propriétaires ont déjà payé leur quote part de l'agrandissement de la rue, et il leur faudra maintenant payer le pavage. Il voudrait que tous les propriétaires paient la même somme fixe de \$2.00 par vergée, et que la Ville paie l'excédent. L'échevin Ward rappelle que cela a été proposé par l'échevin Morin, représentant l'Association immobilière, mais que la proposition a été rejetée.

L'Association immobilière disait hier soir qu'il était convenu qu'on aurait évité toutes ces difficultés si la Législature avait adopté la suggestion de l'Association, portant que, lorsqu'une rue serait pavée sur l'ordre de la Ville, celle-ci en paierait le tiers du coût et les propriétaires les deux tiers ; mais que, lorsque ce serait les propriétaires qui réclameraient un nouveau pavage, ils en paieraient eux-mêmes le coût entier.

L'échevin Morin a parlé d'une autre difficulté au sujet des pavages déjà faits. L'Association immobilière voulait que les propriétaires, possédant déjà des pavages devant leurs propriétés, paient un tant par cent sur leur valeur, mais cela n'a pas été accepté. Alors, les propriétaires qui n'ont pas encore bénéficié de pavages paieront plus que leur part puisque la nouvelle loi les contraint de payer le coût entier des nouveaux pavages et qu'ils ont déjà payé leur part des anciens.

Sur la Passerelle

LE "ROYAL GEORGE"

Le "Royal George" est parti à l'aventure, mercredi à 10 heures du soir, avec 53 passagers de première, 314 de deuxième et 530 de troisième.

LE PREMIER ALLANIER

Le "Corsican", premier paquebot de la compagnie Allan, venant à Montréal cette année, est parti de Liverpool hier, ayant à son bord 1,709 passagers. La plupart de ceux-ci se dirigent vers l'Ouest Canadien où ils s'établiront sur des terres.

GOÛLETTE ÉCHOUEE

Boston, 21. — La goëlette "Carolina Gray", de Francfort, Me., en route pour New-York, avec un cargaison de pierres de pavage, s'est échouée à un mille au sud du poste de sauvetage de Wood End. L'équipage a été recueilli et amené à Wood End.

La goëlette fait beaucoup d'eau, mais elle se tient encore sur les rochers.

TEMPÊTE SUR LES CÔTES

Vineyard Haven, 21. — Une tempête s'est abattue sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et plusieurs vaisseaux, qui font le service sur les côtes de l'Atlantique, ont failli faire naufrage durant les dernières vingt-quatre heures. Les goëlettes Ella M. Storer, St-George, Staten Island, Theresa Wilke, South Amboy, Henrietta Simmons, Woodbridge Creek et Eva Machias ont subi de légers accidents. La Theresa Wolfe a touché fond ce matin. Tous les hommes se sont échappés sains et saufs.

Ce soir le vent s'est un peu abattu, mais la mer est encore très grosse.

NAVIGATION INTERIEURE

Port Colborne, 21. — Les vapeurs "Albert Marshall" et "Robt. Wallace", sont partis pour Chicago à midi hier avec un cargaison de charbon.

Un vent du Nord-Est a poussé la glace loin des côtes et les navires venant de Buffalo se font un chemin sans aucune difficulté.

Les vapeurs "Georgetown" et "Wacoanaw" sont arrivés de Buffalo, hier l'après-midi, prêts à prendre le canal.

Les vapeurs "Neepawa" pour Fort William et "Rosedale" pour Buffalo, ont mouillé ici hier soir.

Ogdensburg, 21. — Le vapeur "Arlington" de la flotte de la Rutland Transit Company est parti pour Chicago hier avec un cargaison de marchandises.

EN ROUTE POUR MONTREAL

Fremona...Buriana...13 avril
Cervona...Middleboro...13 avril
Lakonia...Glasgow...15 avril
Sullivan...Merville...16 avril
Pisa...Hamburg...17 avril
Lindholm...Head...18 avril
Engelmann...Bristol...18 avril
Corsican...Liverpool...20 avril

A SAINT-JEAN, N.B.

La rivière Saint-Jean est libre depuis hier. La dénoce n'a pas causé de dégâts.

LES ARRIVAGES

Paquebots A De
Rhén...New-York...Brèmes

Les Sociétés Coopératives en Angleterre et en Ecosse

M. WILLIAM MAXWELL, DE ROTHESAY, ECOSSE, A TRAITE CE SUJET, HIER, A LA REUNION DU "CANADIAN CLUB". IMPORTANCE DU MOUVEMENT COOPERATIF. LES MERVEILLES QU'IL A OPERES.

Le dernier lunch de la saison a eu lieu hier au Canadian Club. M. Wilson Maxwell, de Rothsay, Ecosse, était le conférencier du jour. Il a traité du développement des sociétés coopératives en Angleterre et établi par des chiffres que près d'un quart des familles de la Grande-Bretagne se procurent leurs vivres, leurs vêtements et toutes les choses nécessaires à la vie par l'entremise de ces organisations, plus tard on leur fait une remise de 20 pour cent sur leurs achats et on leur paie un dividende de 4 pour cent sur leurs actions.

Bien que la coopérative ait encore exercé peu d'intérêt aux Etats-Unis et au Canada, à cause, sans doute de l'insalubrité de la population, dit M. Maxwell, elle en est arrivée à faire partie de la vie nationale dans la plupart des pays de l'Europe. Il n'y a encore que quelques années, les populations attendaient tout du gouvernement, auquel elles demandaient de changer pour elles le ciel et la terre par un coup de magie politique. Elles ont maintenant découvert qu'elles pouvaient suppléer l'insuffisance du pouvoir public par le seul groupement des individus et des familles en vue d'une oeuvre collective.

Le secret du succès des coopératives d'Angleterre, dit M. Maxwell, réside dans le fait qu'elles sont organisées pour fabriquer elles-mêmes la plupart des articles que consomment leurs membres. Les coopératives de production, de commerce et de consommation, en gros et en détail, sont confédérées de façon à s'entraider et à se compléter mutuellement. Elles possèdent des moulins, des steamer, des imprimeries, des fabriques de tous genres, sans parler de leurs établissements de détail.

Le commerce, qui est presque dans tous les domaines de la vie économique, et le chiffre d'affaires inscrit à leur actif et surprenant. Comme elles fabriquent elles-mêmes tous les articles de consommation, elles paient à leurs ouvriers qui sont aussi leurs membres, les salaires les plus élevés des "trades unions" et leur accordent en outre de multiples bonis. C'est de cette façon que les coopératives sont arrivées à supprimer l'intermédiaire et à unir inti-

vement le producteur et le consommateur dans la plus étroite communauté d'intérêt.

Les sociétés aident leurs membres à devenir propriétaires des maisons qu'ils habitent. Celui qui peut payer 20 pour cent sur le prix d'achat de sa maison peut obtenir les autres 80 pour cent à 4 pour cent d'intérêt, remboursables par versements. Ces versements sont en grande partie couverts par les remises que les compagnies font à leurs membres sur le montant de leurs achats.

Le mouvement coopératif a commencé en Angleterre en 1719, alors qu'un certain nombre de tisserands, n'ayant que la pauvreté pour partage, établirent un magasin coopératif dans un village de l'Ayrshire avec un capital de \$21. Maintenant les magasins coopératifs existent partout en Angleterre et en Ecosse, en relation avec deux puissantes sociétés coopératives de commerce en gros, qui possèdent leurs manufactures, leurs moulins à farine, leurs steamers, etc.

Elles ont des agences d'achat dans plusieurs colonies et pays étrangers. De Montréal seulement des marchands ont été exportés pendant les six derniers mois. Elles ont acheté au Canada pour \$5,000,000 l'année dernière.

On compte en Angleterre 2,765 sociétés coopératives dont les membres se chiffrent par 2,701,123, disposant d'un capital de \$263,620,755. L'an dernier, les sociétés ont partagé entre leurs membres cinquante millions de bénéfices.

Les coopératives sont considérées comme de grandes compagnies à responsabilité limitée, avec cette différence que les bénéfices sont répartis entre les consommateurs. L'intérêt sur le capital versé est payé au taux ordinaire de l'intérêt, qui est d'environ 4 pour cent.

M. Maxwell a parlé de l'oeuvre éducative des coopératives qui ont développé la propagande socialiste en obtenant la diminution des heures de travail et en partageant les bénéfices entre les travailleurs qui en ont assuré la réalisation.

"Samson et Dalila" C'est demain

la "Tag day"

Demain sera le jour de la "tag day" organisé par l'Association pour les aveugles.

Tous les citoyens seront appelés à verser leur obole en échange d'un petit carton que des personnes dévouées se chargeront d'accrocher à leur boutonnière.

Toutes les offrandes depuis les plus modestes jusqu'au plus considérables seront reçues avec reconnaissance. L'Association compte avec raison sur la générosité des citoyens de Montréal pour réunir \$35,000 dans la journée. Pour parfaire le montant de \$40,000 nécessaire à l'oeuvre des "blind", Lord Strathcona promet de verser \$5,000.

Le public est prié de prendre note que seules les personnes ayant une signature et un petit tronc portatif sont autorisées à recevoir les offrandes.

Feu dans une buanderie

Un péril sur les grands lacs

LA PRESENCE DES NAVIRES DE GUERRE AMERICAINS CONSTITUEAIT UNE MENACE POUR L'INDEPENDANCE DU CANADA.

Londres, 21. — Au cours d'un article de rédaction, le "Morning Post" suggère que le comité de la défense de la Conférence impériale étudie l'opportunité de s'occuper du péril que constitue la présence des vaisseaux de guerre américains sur les grands lacs. Le "Post" dit qu'il importe peu qu'on donne à ces navires le nom de vaisseaux-écoles. Ils constituent une violation du traité Rush-Bagot et une menace permanente pour l'indépendance du Canada. Il faudrait mieux, au point de vue anglais, permettre aux Américains de dénoncer le traité plutôt que d'en subir la violation.

Tout à recommencer

On devra recommencer le procès de Mme L. Laverdure, contre la compagnie Canadian-Nord. Les jurés ne se sont pas entendus sur leur verdict. Mme L. Laverdure réclame \$8,000 de dommages pour la mort d'Alphonse Brouillette, son mari. Celui-ci était à l'emploi de la compagnie. Il fut tué en tombant d'un pont en construction sur la rivière Blanche, près de Joliet.

Le C. P. R. à Vaudreuil

Il réclame \$1,300

La cause de M. Guernon, surintendant du havre, contre le Montreal Street, s'est terminée hier devant le juge Dunlop, de la Cour Supérieure. Le plaignant réclame \$1,300 de dommages de la compagnie défenderesse pour blessure reçue lors d'un accident de tramway. M. Guernon était dans sa voiture lorsqu'il fut frappé par un tramway. Il reçut des contusions graves dont il portera la marque indélébile.

Le marché immobilier

MM. Parent Frères, agissant pour le compte de la Northmount Land Company ont vendu hier à un syndicat composé de MM. les juges Laurendeau et Martineau, MM. Alfred Girard, échevin Rioux et G.-W. Parent, près de 50 arpents de terre, situés en arrière de la Montagne, immédiatement à l'Ouest de la propriété achetée récemment par les Pères Jésuites. Le prix payé fut \$212,000.

Ces 50 arpents seront subdivisés en lots et seront offerts en vente aux enchères que les rues auront été tracées. Quarante-quatre ventes ont été enregistrées hier. Parmi les plus importantes se trouvent :

Une terre de 88 arpents, située au Sault au Récollet, vendue à M. F.H. Markey, pour \$26,894.

Un lot de terre à Notre-Dame-de-Grâce, a été cédé par la Kenmore Realty Co., pour \$25,500.

Deux propriétés à Outremont ont été vendues \$24,150 et \$20,000 chacune.

A coups de casseroles

Au moment du déjeuner, une bagarre s'est élevée entre italiens et canadiens-français employés à élargir l'aqueduc entre Côte St-Paul et Lachine. Un des italiens voulut se servir du poêle à valet des canadiens-français et le bal commença. Chaudrons, chaudrons, casseroles, servent d'armes offensives et défensives. Deux canadiens furent blessés et durent prendre la fuite. Dans leur course, l'agent John Collins les rencontra et les envoya à l'hôpital Notre-Dame pour faire panser leurs blessures.

LISEZ DEMAIN

L'annonce du fameux Plateau Bon-Air

Condoléances

Les Etudiants de la Faculté de Droit de Laval ont appris avec peine la mort de Mme A. N. Montpetit, mère de leur distingué professeur M. Edouard Montpetit, et offrent à la famille en deuil leurs plus sincères condoléances.

L'argent par les fenêtres

Quand vous serez fatigué de jeter l'argent par les fenêtres en payant l'impôt vous irez à GUYBOURG vous choisir un ou plusieurs lots. La localité est superbe.

Les principales commodités de la ville y existent et les lots s'y vendent à des conditions très faciles de paiement : 25c à \$1.50 par semaine sans intérêt en 10 ans.

GUYBOURG est en avant de toutes les localités de l'île de Montréal et possède la plupart des grandes industries de l'Est de Montréal.

Le Jeune Barreau

L'Assemblée du Jeune Barreau, annoncée pour ce soir, est remise à plus tard ; le conférencier est indisposé et la soirée a nécessairement été remise à une date qui sera annoncée ultérieurement.

TRIBUNES LIBRES

Nous recevons de M. Louis Goselin, avocat, la lettre suivante :
Montréal, 19 avril 1911.

Monsieur,

Votre numéro du samedi, 15 avril, contenait un article sous l'anonymat intitulé "Cause Municipale intéressante" ayant trait à une contestation municipale qui s'est terminée récemment par un jugement du juge Lynch, à Bedford.

Cet article n'a pas l'heur de contenir toute la vérité, rien que la vérité, et il est si rempli de fautes de français, de fautes de logique, de fautes de sens, de fautes de goût, de fautes de tout, que je ne puis que le regretter. Pour le moins il est trop sommaire pour être juste. La vérité, et le fait brutal, c'est que l'intimé Belisle, dont l'élection était contestée, est resté conseiller municipal comme auparavant. Quant à l'analyse des motifs du jugement elle laisse à désirer et est loin d'être exacte. Belisle reste conseiller non pas tant parce que le juge a retranché des votes à son adversaire en raison de leur création par trop récente et illégale que parce que c'est le grand nombre — la valeur annuelle des baux de certains héritages n'appart pas au rôle fait en 1908 ; rôle qui est supposé avoir été révisé en juillet et en août chaque année depuis 1908, et qui a servi de base à deux élections avant 1911 sans que personne l'attaquât à aucun titre avant l'époque où l'intimé Belisle s'avisait de le faire. Aussi bien les pétitionnaires contestent l'élection de M. Belisle non seulement pas cette question de la valeur annuelle des baux, mais s'en tiennent uniquement aux "additions" faites au rôle par le Conseil Municipal en décembre 1910 et janvier 1911. Il va sans dire que la preuve récriminoire de l'intimé a dépassé le cadre de la "récrimination".

« Virtuellement, elle n'a été rien autre qu'une contestation, indirecte et tardive du rôle ou, encore, une contestation municipale déguisée sous la forme d'une simple défense à l'action en contestation, à coup sûr une contestation municipale faite sans aucune des formalités prescrites par le Code en la matière. Il semble que le juge n'ait pas cette opinion. En tout cas, dans notre système de droit municipal, il n'y a malheureusement que trop de points obscurs engendrant des opinions divergentes — et ce n'est pas tant l'animosité qui provoque des litiges de la nature de celui que votre article rapporte brièvement que le désir d'hommes épris de justice de se faire éclairer par la tribune. »

Après tout, les points de droit et les faits de la cause étaient, il me semble, complexes et partagés à tel degré que le juge a pratiquement mis les parties hors de cour, puisqu'il a condamné, en définitive, chaque partie à payer ses frais. M'est avis que si la défense de l'intimé n'avait été probante au point d'exclure tout doute, les frais d'icelle lui auraient été épargnés.

Les pétitionnaires tenaient fort peu au siège, en somme ; ils ne l'ont demandé pour le candidat St-Denis que par surcroît. Ce qu'ils voulaient surtout faire décider, c'était la question de la qualification comme électeurs municipaux de l'abbé Barré et de quelques institutions — quatre institutions, si j'ai bonne mémoire.

L'abbé figurait au rôle, apparemment, comme occupant une propriété foncière de la Fabrique et les institutions comme occupant des écoles publiques, "propriété de la Commission Scolaire". Ces cinq occupants, en vertu du jugement susdit, perdent leurs votes — et c'est là la simple compensation à la rétention par l'intimé Belisle de son siège au Conseil Municipal. Ainsi c'est probable — tous les braves gens, tenants soit de la cause du candidat St-Denis, soit de celle du conseiller Belisle, doivent être contents. Et, quant à moi, j'ai la conviction d'avoir donné une version exacte du litige pour faire suite à votre article.

Bien à vous,
LOUIS GOSSELIN.

UN APPEL A LA CONSCIENCE CIVIQUE.

Montréal 19 avril 1911.
M. l'Éditeur du "Devoir",
Ocher Monsieur,

Auriez-vous la bonté de permettre qu'un appel soit fait dans vos colonnes à la conscience civique et dans l'intérêt de vos lecteurs concernant l'Exposition projetée pour le bien-être de l'enfant — que l'on se propose de faire à Montréal en 1912.

Tous savent que le bien-être de la cité et le bien-être de l'enfant sont synonymes. L'Exposition embrassera donc, dans son objet, toutes les formes de l'amélioration civique, du perfectionnement de l'enfant, Elle intéressera, par conséquent, tous les citoyens.

Une assemblée est convoquée sous les auspices de la Ligue de l'Embellissement et du progrès civique de la Cité et de l'Association Saint-Jean-Baptiste avec les Succursales y affiliées et associées de chacune, le mardi, 25 avril à 8 heures 15, dans les salles du Monument National.

Toutes les sociétés ou corps intéressés dans l'avancement civique sont par les présentes invités à se faire représenter à cette occasion pour promouvoir le mouvement du bien-être de l'enfant et à assurer la réalisation.

Par la suite, le public en général pourra être plus directement approché. La grande mortalité infantile et la permanence de diverses conditions ; les maux habituels, maladies épidémiques susceptibles d'être enrayées ; toutes ces choses sont autant d'obstacles au développement d'une race saine et qui requièrent de la part de tous les citoyens un effort pour faire de Montréal une cité saine et digne qu'on y habite.

Les efforts de tous ceux qui sont intéressés dans le bien-être de nos jeunes concitoyens sont invités à faire quelque chose à cet effet.

C'est l'opinion unanime des meilleurs experts et des représentants des meilleures associations d'hommes d'affaires et philanthropiques de la Cité qu'une reproduction d'une exposition dans le genre de celle qui eut si fructueusement lieu récemment à New-York et de celles qui devaient avoir lieu à Chicago, Boston et autres cités pourrait être très profitable à Montréal.

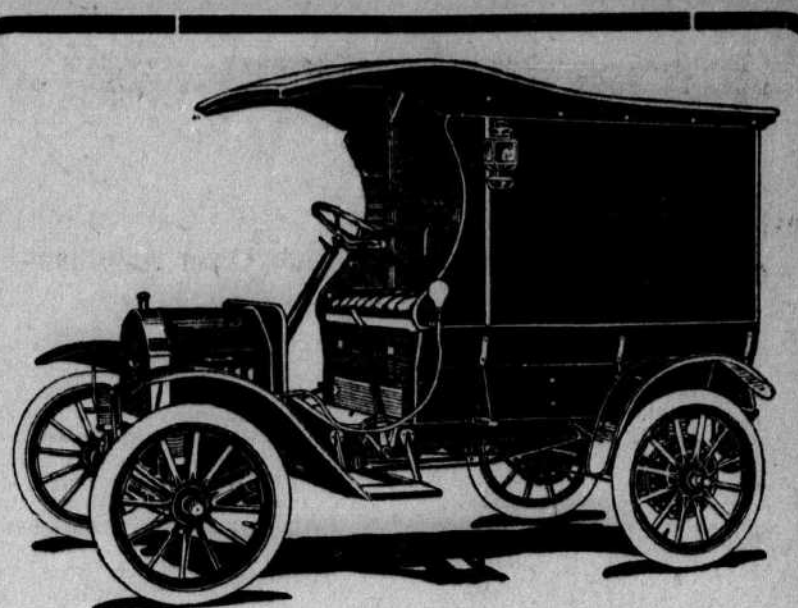
Votre tout dévoué,
Wm. H. ATHERTON,
Secrétaire de la Ligue de l'Embellissement et du progrès civique de Montréal, 51 rue Common.

La Commission des Licences

Les Commissaires des licences ont accordé hier, deux transferts, ceux de L. Archambault à W. Dufour, 128 rue Notre-Dame Est, et de A. Barabant à R. Théoret, 471 rue Craig Est.

Une vive discussion s'est élevée au sujet d'une demande de transfert faite par S. Abrahamson, 131 Common. La décision de la Commission a été remise à plus tard. Il en fut ainsi de la demande de transfert de A. Bessette à A. D. Berthelot, Ahuntsic. Les créanciers de ce dernier cas formulèrent des objections.

La prochaine séance de la Commission sera tenue jeudi 27 prochain.



Voiture légère de livraison BRUSH

\$875.00

Cette voiture épargnera son propre coût en un an. Ses principales caractéristiques sont : qualité recommandable, économie et simplicité.

Tous les épiceries, boulangers, propriétaires de buanderie, marchands de nouveautés, enfin tous ceux qui ont besoin d'une livraison rapide ne peuvent se passer d'une voiture légère de livraison BRUSH.

The Motor Import Co. of Canada, Limited,
autrefois THE WILSON BROS MOTOR CO. LIMITED

ENTREPOT : VOITURES BRUSH,
Edifice du HUDSON, THOMAS
Forum FRANKLIN et KNOX.
TÉLÉPHONE : UP 2600
RACCORDÉMENT PRIVE.

PARIS KID GLOVE STORE

140 RUE PEEL (près l'Hotel Windsor)

Vente Spéciale toute cette Semaine

Gants longs soie, unis, brodés, dentelle, mousquetaires 59c
Gantelets fil et soie brodés, tan et noirs 49c
Gants longs fil, unis mousquetaires 39c
Gants Courts, fil et soie, lignes brisées, valeur extra 29c

Toutes les nuances et toutes les grandeurs dans les gants longs.

PHONE UPTOWN 1068.

Voulez-vous avoir le plus beau choix de
Cadres, Moulures à Cadres, Imagerie religieuse et artistique, Chromos, Miroirs
(Gros et détail)

alors venez ici avant d'aller ailleurs et vous trouverez tout ce que vous désirez.
AUX PRIX LES PLUS MODERES.
Tous sont invités : MARCHANDS ET PARTICULIERS.

LA COMPAGNIE WISINTAINER
58 BOULEVARD SAINT-LAURENT L.-M.-V.

Aux Avocats et aux Hommes d'Affaires

POUR VOS TRAVAUX DE VILLE :

FACTUMS,
BROCHURES,
PROGRAMMES,
TETES de LETTRES,
CIRCULAIRES,
ENVELOPPES,
CARTES d'AFFAIRES,
ETC., ETC.

Travail Rapide et Soigné.

ADRESSEZ-VOUS AU
"DEVOIR"

71a RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL

Rosenbloom pincé

Maurice Rosenbloom qui a levé le pied, il y a 10 jours, emportant \$800.00 appartenant à son patron, M. J. S. Stanford, a été arrêté au Saulx-Sainte-Marie, mercredi soir. Lorsqu'on apprît l'arrestation aux quartiers-généraux de la police, l'agent de Sûreté Le Huquet fut envoyé au Saulx-Sainte-Marie l'accusé. Lorsque Rosenbloom fut arrêté, il avait en sa possession à peu près la moitié de la somme qu'on le soupçonne avoir volée. Il a déclaré avoir perdu \$200 en billets, avoir dépensé \$50 en bijoux et \$50 en vêtements. Marie, mercredi soir. Lorsqu'on apprît l'arrestation aux quartiers-généraux de

la police, l'agent de Sûreté Le Huquet fut envoyé au Saulx-Sainte-Marie l'accusé. Lorsque Rosenbloom fut arrêté, il avait en sa possession à peu près la moitié de la somme qu'on le soupçonne avoir volée. Il a déclaré avoir perdu \$200 en billets, avoir dépensé \$50 en bijoux et \$50 en vêtements. Marie, mercredi soir. Lorsqu'on apprît l'arrestation aux quartiers-généraux de

FEU! FEU! FEU!

ETES-VOUS PROTEGES?

Si non, avez un boyau d'incendie. Nous en avons de toutes les sortes.

D. K. McLAREN, Limitée,
309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

SAMEDI, LE 22 AVRIL 1911
Octave de Pâques.
Lever du soleil : 5 h. 05 ; coucher du soleil : 6 h. 53. Lever de la lune : 2 h. 37 (m.) ; coucher de la lune : 11 h. 21 (m.).
Quartier.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de **Hearn & Harrison**, 10-12 rue Notre-Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum : 40
Minimum : 30
Même date l'an dernier : 40
Même date l'an dernier : 30
Baromètre : 30.05 ; 11 h. matin : 30.06 ; midi : 30.07.
LE TEMPS QU'IL FERA :
Beau et frais.

CE SOIR

SEANCES ET REUNIONS:

— Cercle St-Louis A.C.C.J. A 8 h. Séance régulière au lieu ordinaire de réunion.
— Cercle Lemoine A.C.C.J. A 8 h. Réunion régulière au lieu ordinaire.
— Au Temple du Travail : Salle No 1, l'Union des Brûlés, Salle No 2, l'Union des Brûlés, Salle No 3, l'Union des Brûlés.
— Union des Brûlés.

DEMAIN

SEANCES ET REUNIONS:
— Au Temple du Travail : Salle No 3 l'Union 1270 des Charpentiers-menuisiers.

La maladie du Pape

IL POURRAIT SURVENIR DES COMPLICATIONS.

Rome, 21 avril. — L'indisposition du Pape est due à une rechute de goutte. Sa Sainteté est forcée de rester au repos, la jambe sur une chaise.
Dans des cas semblables, il y a toujours à craindre des complications cardiaques.
Le Dr Petacci est en permanence auprès de l'auguste malade et surveille les progrès du mal.

Sous toute réserve.

Funérailles de l'abbé Corbeil

A l'occasion des funérailles de M. l'abbé Corbeil, curé de Ste-Agathe, un train spécial partira de Montréal, samedi matin pour transporter les personnes qui voudront assister à ces funérailles.
Samedi après-midi un convoi quittera la gare de Ste-Agathe, faisant raccompagnement à Ste-Thérèse avec les trains d'Ottawa et de St-Eustache.
On s'attend à ce que les archevêques de Montréal et d'Ottawa soient présents.

Personnel

Le Dr J. D. Gauthier, a transporté son bureau au No 59 rue Cherrier, près Saint-André.

Concert du Solège

REPETITION GENERALE CE SOIR.

Le professeur Goulet désire rappeler aux élèves et aux personnes de la section chorale, que la répétition générale des œuvres qui seront chantées mardi prochain au Monument National, aura lieu ce soir à huit heures dans la grande salle de dessin au troisième étage. Il compte sur la présence de tous et l'orchestre sera au complet.

LA VILLE MENACEE D'UNE AUTRE INJECTION

Un groupe de propriétaires, qui se refusent à payer la taxe dite des améliorations locales, se propose, assurément, de prendre une injection contre la Ville, dès que celle-ci tentera de mettre en vigueur le nouveau règlement, l'autorisant à faire payer le coût des pavés par les propriétaires qui en bénéficieraient.

A ROSEMONT

L'échevin Drummond est revenu ce matin devant les commissaires se plaindre de l'état des rues de son quartier. La rue des Carrières, assure-t-il, est un véritable bourbier et les rues Tapineau et Iberville ne sont pas passables.

ASSOCIATION DE REFORME

Ottawa, 21. — Les libéraux d'Ottawa ont fait hier soir l'assemblée des membres de l'association de Réforme. Le résultat a été comme suit : Président, E. P. McGrath, vice-président, l'échevin Brown ; directeurs, MM. O. Racine, E. J. Daly, C. W. Bangs, H. Hayden, B. Gorman, M. Geo. Higginson, a été élu secrétaire.

LES Gobelets en fer blanc

Le Dr J. E. Laberge, directeur du service des maladies contagieuses et de l'inspection médicale des écoles, réclame la suppression des gobelets en fer blanc, qui présentent de graves dangers pour la santé. Dans quelques écoles, notamment l'école de Salaberry, l'école Earl Grey et l'école de la rue Craig et Ste-Elisabeth, à 8 h. près, on a remplacé le gobelet par un jet d'eau courante. Le Dr Laberge espère que toutes les autres écoles suivront l'exemple.

DECES

BOURDON. — A Montréal, le 19 avril 1911, à l'âge de 86 ans, est décédé Joseph Bourdon, tailleur de pierre. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira de la morgue coin Craig et Ste-Elisabeth, à 8 h. près, pour se rendre au Cimetière de la Descente-Sainte-Elisabeth, à 10 h. près. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Avis du service plus tard.

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montcalm. — COUSINIEUX. — No. 2640. — Dame Amanda Cousinieux commune en biens de Ephraïm Imbault dit Mantha, contracteur, de la Ville Saint-Laurent, dans le district de Montcalm, dument autorisée à ester en justice, Demanderesse, vs. Léonidas Cousinieux, défendeur. — Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le vingt-neuf jour de mars mil neuf cent onze. — Montréal, 21 mars 1911. — BASTIEN, HERGON, COUSINIEUX ET JASMIN, Procureurs de la demanderesse.

LES INFORMATIONS SPORTIVES DU "NATIONALISTE"

Le "Nationaliste" inaugurera samedi sa page d'informations sportives pour la saison d'été.
Ceux qui l'an dernier, consultaient le "Nationaliste" pour se renseigner sur les nouvelles sportives de la journée, savent que notre service d'informations était excellent.

L'expérience que nous avons acquise depuis, nous a permis de perfectionner ce service et grâce à des arrangements spéciaux conclus avec les compagnies télégraphiques, nous serons en mesure cette année de donner plus grande satisfaction à nos lecteurs.

Nous prions tous ceux qui ont quelque opinion à exprimer sur les questions générales du sport de les communiquer au "Nationaliste" pour publication.

Nos lecteurs de tous les points de la province, ceux qui s'intéressent à toutes les questions relevant de l'athlétisme sont priés d'informer leurs amis de l'innovation apportée dans le service d'information du "Nationaliste".

Les associations sportives des collèges sont également priées de nous tenir au courant de leurs progrès et de leurs réussites dans les tournois intercollégiaux.

Le "Nationaliste" tient à donner un service abondant et complet. Lisez le "Nationaliste" et faites-le lire par vos amis.

Les salaires aux Chemins de Fer

LE COMITE DES CHEMINS DE FER EXAMINE LA PROPOSITION DE PAYER LES EMPLOYES TOUTS LES QUINZE JOURS.

Ottawa, 24 avril. — Ce matin le comité des chemins de fer, au Sénat, a étudié le bill de M. Médéric Martin, qui voudrait obliger les compagnies de chemins de fer subventionnées par l'Etat de payer leurs employés aux usines tous les quinze jours au lieu de chaque mois. MM. Wadsworth, Williams et Nutting, du Grand-Tronc, comparaissent devant le comité et s'opposent à cette réforme. D'après eux, les employés du Grand-Tronc n'en veulent pas, elle causerait \$50,000 de dépenses additionnelles à la compagnie, en nécessitant la confection de deux mille listes de paie et de trente mille chèques de plus, par mois.
De leur côté, MM. Martin et Doherty, députés, témoignent que les employés du Grand-Tronc sont favorables à cette réforme, mais que s'ils ne le disent pas tout haut, c'est qu'ils craignent de perdre leur position.
Le sénateur Choquette propose que ce bill ne s'applique qu'aux salaires des employés demeurant dans les villes de dix mille âmes au moins.
M. Crockett, avocat du Pacifique Canadien, combat la proposition Choquette et le bill Martin. Le Pacifique emploie 80,000 hommes qui sont payés une fois par mois, ils en sont satisfaits. Il faut émettre chaque mois cent mille chèques pour les payer. Le faire tous les quinze jours, ce serait doubler cet ouvrage et ces dépenses, il n'y voit nul avantage pour les employés.
Le Comité des Chemins de fer du Sénat a remis à mercredi prochain, sa décision à ce propos.

LES BUVETIERS SE SOUMETTRONT

M. LAWRENCE A WILSON LEUR CONSEILLE DE FERMER LEURS ETABLISSEMENTS A L'HEURE PRESCRITE PAR LA LOI, BIEN QUE DES AVOCATS DISTINGUES SOIENT D'AVIS QUE LA LOI EST ANTICONSTITUTIONNELLE.

En dépit de toutes les rumeurs et de toutes les déclarations, l'Association des débauchés de liquores annonce officiellement que ses membres ne feront aucune opposition à la nouvelle loi provinciale, qui entrera en vigueur le 1er mai prochain. On dit cependant que l'Association, tout en recommandant à ses membres de fermer leurs établissements à l'heure prescrite par la loi, n'en attaquera pas moins la légalité de la nouvelle loi devant les tribunaux, sur l'avis d'avocats distingués.
A l'issue de la séance de l'Association, hier après-midi, le président, M. Lawrence A. Wilson, a fait distribuer aux membres une lettre, les avertissant

que le bureau de direction avait décidé de leur recommander de fermer leurs établissements à l'heure prescrite par la nouvelle loi provinciale, et qu'il avait pris cette décision après en avoir conféré avec MM. Eugene Lafleur, C.R., Aimé Geoffroy, C.R., et J.L. Perron, C.R., qui ont déclaré que cette mesure était en entrave au commerce, une tentative anticonstitutionnelle contre les droits du commerce et des hommes et un empiètement du gouvernement provincial dans un domaine où il n'a pas compétence. L'Association recommande donc l'entière soumission à la loi, pendant les attaques qu'elle subira devant les cours de justice.

LA RÉCIPROCITÉ AU CONGRÈS

DEMOCRATES ET REPUBLICAINS SE CHAMAILLENT ENTRE EUX. — LE DEBAT PRENDRA FIN A 3 HEURES, C.-T. APRES-MIDI.

Washington, 21. — C'est un véritable tourbillon que présente en ce moment le Congrès américain.

Il y a des perturbations dans tous les partis. Les Républicains crient sur ceux de leurs adeptes qui se sont ralliés aux démocrates sur la question de la réciprocité et le parti de la majorité en fait autant vis-à-vis des Démocrates qui ont déserté la cause et qui se proposent de voter contre le traité canado-américain.

Durant les sept heures qu'a duré hier le débat, 24 députés ont pris part à la discussion, en des discours de une minute à une demi-heure.

Sur ce nombre, les deux tiers ont combattu le projet.
A un certain moment, il y eut des gros mots échangés, entre M. Claude Kitchen et le député Webb.
Le Président du Congrès, M. Shorley a dû intervenir.

On croit que le débat général se terminera aujourd'hui à 3 heures après-midi, à la suite des discours de MM. L. Woodworth, McCall et Dole.

La majorité démocratique tentera de faire prendre le vote ce soir.

ACCIDENT DE DIRIGEABLE

Le Parsifal VI, allant de Berlin à Amsterdam, avec 8 personnes, est immobilisé dans un arbre

Berlin, 21. — La dévotion semble s'acharner contre les dirigeables allemands.
Ce matin, le Parsifal VI qui partait d'ici pour établir le premier record international pour le transport des passagers, se dirigeait vers Amsterdam.

Il s'est embourbé dans les branches d'un arbre, près de Hainhausen.

Le prix du passage était de \$125 aller et retour.

Le ballon a été très endommagé, mais il n'y a pas eu d'accident de personne.

Il se noie dans une excavation

Daniel Hennessey, âgé de 45 ans, est tombé, mercredi dernier, dans une excavation près de l'usine de la Montréal Water & Power Co. Il se noya. Hier matin, vers 7 heures, on retrouva son corps. On ne sait pas au juste comment l'accident fatal a pu se produire.

Une clause spéciale prévoit le cas où un étranger serait pris ayant sur lui des armes offensives. Le cas devra être rapporté au secrétaire provincial qui verra à la déportation du sujet.

Cette loi a été votée par les députés récents parmi les étrangers.

La maison d'importation de nouveautés, Fitzgibbon & Company Limited, 33 square Victoria, a été mise en liquidation, ce matin, à la demande de la maison Aloys Knops, de Aix-la-Chapelle, (Prusse).

Le passif, dit-on, s'élève à près de \$400,000 et l'actif à \$200,000.

Les 250 actionnaires de la compagnie Fitzgibbon résident pour la plupart en Europe.

EXONERE DE LA MORT D'ARPIN

L'enquête sur la mort de Léonidas Arpin a eu lieu ce matin à la Morgue. Après avoir entendu le rapport des médecins autopsistes et plusieurs autres témoignages, le coroner McMahon a déclaré qu'Alexandre Gohier ne pouvait être tenu responsable de la mort de Léonidas Arpin. Gohier subira néanmoins un procès car une accusation de voies de fait pèse sur lui.

L'eau monte de trois pieds et demi

Le premier changement appréciable dans l'état du fleuve est survenu hier soir : le niveau de l'eau qui s'était maintenu à trente-deux pieds, est monté soudainement à 35 pieds, l'échelle d'étiage indiquait 35 pieds et sept pouces.

Cette crue subite provient, il est évident, d'un mouvement très accentué de la glace en amont des rapides de Lachine. Un examen minutieux de la surface dans ces parages n'a cependant pas permis de découvrir où le mouvement s'était produit.

En face de Montréal depuis l'île au Millon jusqu'au quai Tarte, on constate que la glace continue sans cesse à s'accumuler partout où il y a des batteries.

Vers quatre heures hier l'après-midi la glace s'est mise en mouvement en face de la Longue-Pointe, mais au bout d'une trentaine de minutes elle s'est immobilisée de nouveau. Ce matin elle paraît encore très solide.

Le chenal nord en face de Verchères est libre ainsi que celui du sud en face de Contrecoeur. A ce dernier endroit la glace s'est mise en mouvement hier l'après-midi vers une heure puis elle s'est bloquée ce matin, à Lanoraie.

Le fleuve est complètement libre à Sorel, mais on croit que la glace est arrêtée sur les îles.

Des Trois-Rivières à Québec on ne rapporte aucun changement. Partout en bas de Québec le temps est nuageux et il neige en abondance à plusieurs endroits dans le golfe.

Sheldon à l'école

Le chef McCaskill a reçu ce matin une lettre de Gainville, Texas, dans laquelle le maire de cette ville l'avertit que Sheldon est, pour lui et ses administrés, une très vieille connaissance. Il y a douze ans, Sheldon faisait la classe aux jeunes gainvillais et entre temps il faisait "profiter" l'argent de leurs parents. Les "profits" furent si grands que lorsque Sheldon quitta Gainville précipitamment, les citoyens offrirent une récompense de \$500 pour le revoir, mais ils ne l'ont pas encore retrouvé.

Ils sont intéressés de savoir ce que Montréal fera de Sheldon.

Etrange procédé

Il est d'usage, à la compagnie du Canadien Pacifique, de donner à certains employés des billets de circuit gratuits sur tous les points de la ligne et cela une fois par an.

Sam Shapiro, un Juif employé aux usines Angus, s'en fit donner un pour lui, et un pour madame Shapiro, de Montréal à Vancouver et retour, mais comme il préférait l'argent au change, il vendit ses billets à un autre homme qui les revendit à deux autres, qui s'en servirent pour les revendre à un autre Juif de Vancouver qui devait aussi les faire revendre.

Mais la compagnie ne permit pas ce trafic et Shapiro a été arrêté sous l'accusation d'avoir escroqué \$274,00, valeur du billet. Il se dit innocent et son affaire est remise à huitaine.

La personne à qui les billets ont été vendus sera arrêtée cet après-midi.

Collision sur le Pacifique

Ottawa, 21. — Dans une collision qui s'est produite à Hayes Pit, près de Vancouver, le conducteur H. Woodworth, du Canadien, a été tué. Le train de marchandises du Canadien a heurté le train de voyageurs du Pacifique.

Le convoi de marchandises, en charge du conducteur Woodworth, a été frappé à l'arrière-train par une locomotive en destination de Montréal. L'incident s'est produit dans le couloir de la ligne, entre la gare de Woodworth et la gare de Hayes Pit.

Les blessés, dont l'état n'inspire pas de crainte immédiate ont été envoyés à l'hôpital de Smith's Falls.

La picote à Pembroke

Pembroke, 21. — Un cas de petite vérole s'est déclaré hier à l'hôtel St-Laurent et les autorités ont aussitôt mis l'établissement en quarantaine. On dit que cette maladie a été apportée ici par un homme de chantier qui est revenu de la grande forêt. Le bureau d'hygiène a pris toutes les mesures de précaution possibles pour éviter une épidémie.

Les armes offensives sont défendues

Toronto, 21. — La loi restreignant la vente, l'achat et même le port des armes offensives entrera en vigueur demain par la proclamation officielle qui fera le lieutenant-gouverneur en conseil.

La loi rend passible de \$200 d'amende ou six mois de prison toute personne qui vend ou achète une arme offensive sans la permission du chef de police provinciale ou d'un magistrat.

Une clause spéciale prévoit le cas où un étranger serait pris ayant sur lui des armes offensives. Le cas devra être rapporté au secrétaire provincial qui verra à la déportation du sujet.

Cette loi a été votée par les députés récents parmi les étrangers.

La peine du fouet

Pierre Côté, déjà arrêté pour voies de fait sur sa femme et desertion de ses enfants, a comparu devant le juge Bazin, accusé de la même offense. Le magistrat, après avoir entendu la preuve, émettant contre l'accusé, a traité sa femme comme la dernière des brutes, a exprimé bien haut le regret de ne pas pouvoir le condamner au fouet. "Si j'en avais le pouvoir, je le ferais, car cette punition est la seule qui puisse toucher des êtres comme vous."

En attendant, Côté a eu six mois de prison, une amende de \$60 ou six autres mois et il devra fournir des garanties au montant de \$400 ou passer encore six mois en prison.

Le Musée Victoria menace de s'écrouler

Cet édifice terminé l'automne dernier et qui a coûté un million et demi, se fendille dans tous les sens

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 21. — Il y a quatre ou cinq ans, le gouvernement fédéral faisait commencer la construction, à Ottawa, d'un musée superbe, le musée Victoria, fini l'automne dernier. Il a coûté un million et demi. Or depuis quelques mois, des fissures d'un pouce de large sillonnent le mur de cette construction du haut en bas et dans toutes les directions.

Les planchers eux-mêmes sont aussi fendillés.

Des députés de la gauche se sont plaints hier de cet état de choses et ont demandé à M. Pugsley si le gouvernement a accepté ces travaux de l'entrepreneur, M. Pugs-

ley a répondu que non, et qu'il ne le fera pas tant qu'il n'aura pas un certificat de son architecte principal, quant à la solidité de l'édifice. M. Pugsley croit néanmoins que ces fissures proviennent de ce que le sol s'est un peu tassé sous le poids de l'édifice, et promet de prendre toutes les mesures voulues pour que l'on surveille l'état de cette construction et qu'on évite une catastrophe à laquelle il ne croit guère.

Détail à noter, l'entrepreneur de ce musée est le même qui a construit, dit le Dr Sproule, le premier pont de Québec et la tour Laurier au bloc de l'ouest, à Ottawa, deux constructions écroulées avant leur parachèvement.

Délibérations Ouvrières

Le Conseil des Métiers et du Travail, après un actif débat de trois heures, se prononce en faveur du Traité de Réciprocité

Le Conseil des Métiers et du Travail s'est réuni hier soir au Temple du Travail, sous la présidence de M. David Giroux.

Presque tout le temps a été consacré à l'étude du projet de réciprocité qui a fait l'objet d'un long et très intéressant débat. Après l'installation de 13 nouveaux délégués, M. G. R. Brunet, secrétaire du comité exécutif présente le rapport du comité qui porte sur trois points principaux : 1o. La question du contrat qui doit être passé entre la Ville et la Compagnie du Tramway pour lequel les ouvriers demandent le vote référendaire ; 2o. l'acte de l'Union de secours mutuels des électriciens pour obtenir du bureau des commissaires la fondation d'un fonds de retraite ; 3o. les moyens de protéger l'ouvrier dans les usines contre les désastres du genre de celui de New-York, et pour cela le comité demande la réorganisation du service d'inspection des édifices publics et la nomination d'un plus grand nombre d'inspecteurs.

Le comité chargé d'étudier la question de la réciprocité fait ensuite son rapport. Il dit que après discussion de la question au mérite, et examen des raisons que le parti ouvrier aurait dû se prononcer, on s'aperçoit que les votants se divisent en deux camps, deux contre deux. A la deuxième assemblée le comité n'était pas assez nombreux pour siéger. De sorte que le comité n'a pas de résolution à présenter à ce conseil qui étudie alors pour lui-même cet important sujet.

MM. G. R. Brunet et Fonville proposent alors que le Conseil se prononce en faveur de la réciprocité. M. Gustave Franco apporte alors les arguments qui lui semblent motiver l'adoption de la politique fiscale de réciprocité canado-américaine. Il cite l'exemple d'unions ouvrières dans d'autres villes, qui se sont prononcées pour la réciprocité. Il parle des moyens détournés que l'on emploie pour recueillir des signatures contre la réciprocité. Il ajoute que beaucoup d'anti-réciprocistes basent leur opposition sur le sentiment impérialiste. "Que nous importe dit M. Franco que la marchandise américaine arrive sur nos marchés pourvu que cette marchandise manufacturière sorte des mains d'ouvriers unionistes."

M. Foster est d'avis au contraire que le Conseil Ouvrier devrait s'occuper de la question à son propre point de vue. M. Foster alimenterait aussi que l'on mentionne les avantages de la loi proposée en Chambre. D'ailleurs dit-il comment le Conseil peut-il parler au nom de tous les membres des unions ouvrières ?

M. Flynn discute la question au mérite et il dit que plus on ouvrira de marchés au commerce américain, plus on aura de la consommation locale, ce qui est cher et il apporte comme preuve le fait que la farine est meilleur marché en Angleterre que sur les marchés canadiens. Quelle est la raison de ce surplus dans les prix demandés au Canada ? Ce surplus va dans la poche des syndicalistes. L'Orateur se prononce fortement en faveur d'un référendum. Au surplus, les délégués, qui se prononceraient en faveur de la réciprocité sont-ils bien sûrs de représenter les opinions de la majorité de

leurs commettants ?
M. G. R. Brunet explique la cherté des produits de la ferme par le fait des trusts qui achètent tous ces produits en temps opportun et s'emparent des marchés ; multiplions les débouchés, étendons notre commerce et nous tuerons les trusts.

Quant aux produits manufacturés il n'y a pas lieu de s'alarmer parce que l'ouvrier canadien peut travailler dans d'aussi bonnes conditions que l'ouvrier américain.

M. Jos. Ainey dit que la réciprocité n'est après tout qu'une entente temporaire que l'on pourra briser à six mois d'avis. Les américains sont venus à nous et nous avons fait nos conditions qui sont avantageuses. La cause de la cherté des produits est due surtout au grand nombre de trusts qui disparaîtront avec un plus grand nombre de marchés. La réciprocité n'affecte pas en général la production manufacturière.

M. McLinn, vice-président, dit que le Conseil n'a pas d'autorité pour engager la responsabilité des unions ouvrières sur cette question.

Au contraire dit M. O. Proulx, il appartient au Conseil, la tête dirigeante des ouvriers, de se prononcer et de prendre la direction du mouvement.

M. Massé, qui représente les machinistes, dit que son Union est défavorable à la réciprocité, mais que il serait prêt à voter en faveur de la mesure si on lui en montrait les motifs avantageux ; mais il n'en voit pas encore les avantages pratiques.

M. Massé ajoute que l'on semble à l'extérieur faire de cette question plutôt une question politique et que si le Conseil se prononçait en faveur de la réciprocité, demain le "Canada" serait très heureux d'en publier la nouvelle.

M. Franco relève cette affirmation et dit que le Conseil s'est déjà prononcé contre la marine, proposé par le même parti au pouvoir et le parti ouvrier ne considère pas cette question au point de vue politique du tout.

Beaucoup d'autres délégués prient la parole sur cet important sujet, demandant chacun son opinion et celle de son union. Il s'est même trouvé un délégué qui a voté contre son propre sentiment et en faveur de la réciprocité pour se conformer au désir de l'union qu'il représente.

Après cette longue discussion de trois heures, le vote est pris et donne le résultat suivant : Pour 44 ; contre 13. A la demande des délégués de l'Union des Machinistes, le Conseil enregistre officiellement leur opposition à la résolution au nom de leur Union.

Le Conseil des Métiers et du Travail s'est donc prononcé, au nom des unions ouvrières, qu'il représente, en faveur de l'entente Tait-Fielding.

Les délégués suivants ont été admis à siéger : MM. A. Bernier, R. Lemieux, R. Lesiège, du local 266 des Tailleurs en chaussures ; C. Morgan, D. Giroux, John W. Day, du local 1 des Brûlés ; J. A. Leclerc, L. Desjardins, du local 317 des Côtiers ; J. Murphy, du local 1095 des porteurs de journaux ; J. Laroche, Rénée Renaud, du local 1 de l'Union des employés civiques ; Jos. Ethier, P. Lecompte, de l'Union 2 des Maçons et briquetiers.

Les affaires du Maroc Craintes de guerre en Espagne

Paris, 21 avril. — Le Capitaine Brémond, commandant les troupes du Sultan au Maroc dit qu'il faut se méfier de pouvoir tenter de dégrader la ville de Fes.

Ceci est contenu dans un rapport daté du 12 courant et qui vient d'arriver au ministère des affaires étrangères.

Abus de confiance

Thos. Lothhouse, 9 avenue Union, employé comme garçon de bar au St-Régis, a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir volé ses patrons, Freemans Ltd, en prenant de l'argent dans le registre caisse.

Lothhouse s'est avoué coupable et recevra sa sentence demain.

La construction

M. Pamphile R. du Tremblay a pris ce matin à l'hôtel de Ville, un permis pour la construction de deux maisons d'habitations. L'une, au No 1024 rue Dorchester, près de l'avenue du Pacifique, au coût de \$20,000, et contenant 8 logements, l'autre, 220 rue Bishop, au coût de \$25,000, contenant aussi huit habitations.

L'entrepreneur M. Osias Lamoureux, Les deux édifices seront pourvus, outre l'entrée principale, d'un escalier et seront construits entre quatre murs de brique et auront tous les logements auront accès. C'est la première application que l'on fait à Montréal de ce système de protection.

La Banque de Montréal, rue Saint-Jacques, a pris un permis au montant de \$5,700 pour des réparations à son immeuble.

M. S. GLOBENSKY, DENTISTE, DANGEREUSEMENT MALADE

Nous apprenons avec un vif regret que M. Stephen Globensky est mort à l'hôpital Notre-Dame. M. Globensky a été subitement pris hier d'une attaque de congestion cérébrale.

Les Zouaves Pontificaux au Congrès Eucharistique

REPONSES DE SIR F. BORDEN A CERTAINES QUESTIONS POSEES PAR LE Dr SPROULE

Ottawa, 1. — La question suivante du Dr Sproule figurait hier au feuilleton de la Chambre.